REMARQUES

ET

ANECDOTES SUR LE CHATEAU DE LA BASTILLE,

SUIVIES

D'un détail hiſtorique du ſiège, de la priſe & de la démolition de cette Forteresse,

ENRICHIES

De deux Gravures analogues.



A PARIS,
De l'Imprimerie de GRANGÉ.
Et ſe trouve
Chez GOUJON, Marchand de Muſique, au Palais-Royal.

1789.

AVERTISSEMENT.

C'est dans les pratiques odieuſes du Deſpotiſme qu'il faut chercher les premières leçons de la liberté. Après un long eſclavage, & dans les temps d'abrutiſſement, l'homme façonné, pour ainſi dire, au joug qui le dégrade, ne s'aviſe guères de s'appeſantir ſur les détails de ſa ſervitude, & de raſſembler, ſous ſes yeux, les traits épars de l'injuſtice & de l'oppreſſion. Accoutumé à une ſervile obéiſſance, il ne ſe doute pas même qu'il ait des droits à diſcuter; ou s'il prête un moment l'oreille aux réclamations ſourdes de la raiſon, il cède bientôt à la crainte de s'engager dans cette dangereuſe diſcuſſion.

Il ne connoît d'autre bonheur que celui de végéter hors la main du despotisme. S'il étoit opprimé, il aspireroit au rôle d'oppresseur : c'est ainsi que l'arbitraire naît, pour ainsi dire, de lui-même ; qu'il s'étend & se propage par une continuelle réaction.

Tels ont été les Français, tantôt libres, tantôt esclaves ; mais toujours esclaves depuis la domination dure du Cardinal de Richelieu. Avant lui, les discussions, les guerres civiles, les massacres, avoient été les tristes conséquences d'une autorité illimitée. Les Gouvernemens les plus doux n'ont rien fait pour la liberté des Peuples. Louis XII & Henri IV

ne commandoient point à des Peuples libres.

Mais ce fut au dix-ſeptième ſiècle que l'oubli des Loix & la corruption des Cours portèrent le deſpotiſme juſqu'au délire, que l'impunité érigea bientôt en principe. On vit alors s'élever de toutes parts ces monumens odieux de l'oppreſſion, ces tombeaux vivans de la juſtice & de l'humanité. Alors les Ecrivains ne parlèrent de ces exécrables monumens, que pour en faire de froides deſcriptions, que pour annoncer leur exiſtence, & leur deſtination aux mortels avilis : alors Saintfoy oſà dire, qu'il eſt plus sûr de s'en taire que d'en

parler : *alors les Châteaux devinrent des Forteresses, & les Forteresses des Prisons : alors les Geoliers devinrent Gouverneurs : alors il se trouva des de Launay qui se tinrent honorés de ces détestables fonctions.*

Dans cet état des choses, on pense bien que l'histoire de ces monumens, & particulièrement de la Bastille, ne dût point trouver de plumes assez courageuses, ni de presses assez hardies pour la répandre dans le Public, qui, après tout, n'auroit su que s'en affliger, ou qui peut-être l'auroit lue avec une stupide insouciance.

Je suis donc fondé à croire qu'il

n'exiſte point d'Hiſtoire connue de la Baſtille. Jamais cependant elle n'eût été mieux accueillie que dans les circonſtances actuelles. Cette conſidération m'a donc naturellement fait ſouhaiter ou qu'il en exiſtât une, ou du moins qu'on s'en occupât.

Il n'auroit pas été poſſible d'en recueillir les traits épars dans les Ouvrages philoſophiques, qui enorgueilliſſent, & qui égarent quelquefois notre ſiècle; mais c'eût été du moins très-difficile, & ſur-tout très-long: & peut-être, après beaucoup de travail, n'eût-on obtenu qu'une Hiſtoire imparfaite, à force de circonſpection, & par conſéquent étrangère à nos beſoins.

Le hazard m'a mis en état de satisfaire, au moins en partie, mes propres desirs, & ceux du Public. J'ai eu en possession, pendant bien peu de tems, à la vérité, un manuscrit précieux sur cette matière. Je pourrois même me prévaloir de sa rareté, puisque, sans être très-volumineux, dix louis n'ont pu m'en rendre propriétaire.

On pense bien que je n'ai pu ni peut-être dû le copier en entier. J'ai donc écarté les détails étrangers à l'Histoire propre de la Bastille, & j'en ai fidélement extrait tout ce qui m'a paru y avoir un rapport plus direct; & j'ai intitulé mon Ouvrage : Remarques & Anecdotes, &c.

J'ai cru devoir y joindre, pour la ſatisfaction du Public, deux gravures, dont l'une eſt le plan de la Baſtille, & l'autre eſt la deſcription du ſiège & de la priſe de cette Forteresse.

Il m'a paru que je ne pouvois faire mieux que de terminer mes Remarques par un détail hiſtorique du ſiège, de la priſe & de la démolition de la Baſtille: je l'ai puiſé dans les relations les plus fidelles & les mieux accréditées. J'ai parlé auſſi des faits qui ont précédé, accompagné & ſuivi ce ſiège mémorable, & j'ai donné une eſquiſſe du plan de la Conſpiration tramée contre la Capitale.

Je desire que mon Ouvrage, tel qu'il est, puisse plaire au Public, dont je n'ai pas perdu de vue un seul instant la satisfaction : mais je ne crois pas que, jusqu'à présent, on ait fait mieux.





PRÉFACE
DE
L'ÉDITEUR.

Depuis que la liberté des Français a reçu le coup de la mort (1), le Deſpotiſme, ce fléau du genre humain, qui l'a avili, qui l'a dégradé, & qui l'a déshonoré, s'eſt affermi en frappant ſur tous les Ordres, & en rendant la terreur générale. On n'a entendu parler que d'exils, de proſcriptions, de priſons : entre celles-ci, la plus redoutable eſt, ſans doute, la Baſtille. L'eſpionnage & la délation que l'on exerça avec

(1) Années 1770 & 1771.

tant d'exactitude & si généralement ; ont dû faire craindre à tous les Citoyens d'aller habiter ce séjour d'horreur & de larmes.

M. de Saintfoy a dit, qu'*il est plus sûr de s'en taire, que d'en parler.* Je pense comme lui, que c'est le plus sûr pour l'Ecrivain ; mais ce n'est pas le plus avantageux pour la génération présente, ni pour la postérité. Ainsi, je ne balance pas à sacrifier ce qui seroit le plus sûr pour ma tranquillité ; quand je considère qu'il est nécessaire d'avertir mes Concitoyens, de jetter les yeux sur les fers dont on les a chargés pendant trois règnes successifs.

Henri IV fit les délices de ses Sujets. Sa mémoire sera à jamais l'objet de la

vénération nationale. C'eſt ſous ſon ſucceſſeur que la liberté commença à recevoir les premières atteintes.

Richelieu, qui régna ſous le nom de Louis XIII, remplit les Châteaux & les Priſons. Il avoit fait pratiquer, juſques dans ſa maiſon, un *Vade in pace*, où il ſacrifioit ſouvent des victimes à ſa tyrannie.

L'Hiſtoire préſente peu de règnes où l'on ait exercé plus de violences & de cruautés que ſous Louis XIV. La flaterie lui donna le nom de GRAND; mais la poſtérité a rayé ce titre ſi peu mérité. Elle ne voit dans ce Prince qu'un Deſpote ſans principes, maîtriſé par ſes paſſions, vain, ambitieux, turbulent, & ſouvent cruel.

Sous le dernier règne, que la foiblesse, l'inconséquence, les contradictions caractérisent, les Ministres ont érigé le despotisme en loi : les Lettres-de-cachet, les vexations de tout genre ont été leurs moyens. Ils ont combattu, avec opiniâtreté, les Loix du Royaume, & ont fini par disperser & proscrire tous leurs Ministres. Il est donc vrai de dire que la Bastille, les Châteaux-forts, les Exils, ont été le grand mobile du Gouvernement du dernier règne, comme des deux précédens.

Puisque la volonté arbitraire du Prince, ou plutôt de ceux qui ont régné sous son nom, a été mise à la place des Loix, la Bastille a été remplie plusque jamais. Il est donc très - important que

l'on connoiſſe ce Château, ſon régime, ſa police, les aſſauts que les priſonniers ont eu à y ſouffrir, les queſtions; les ſurpriſes, les pièges, les violences auxquelles ils ont été expoſés. C'eſt pourquoi je préſente au Public cet Ecrit important, tel qu'il m'a été légué par ſon Auteur mort depuis quelque tems. Quant au PLAN, il l'avoit levé lui-même ſur les lieux.

Quoique, par la valeur des braves Pariſiens, cette Fortereſſe n'exiſte plus, le Lecteur ne ſera pas fâché de connoître quel a été le régime & la police de cette affreuſe priſon.

Mais, graces à la ſageſſe de notre Monarque bienfaiſant, l'horreur du deſpotiſme va diſparoître, par l'amour des

Loix que l'augufte Affemblée des Etats-Généraux va faire régner : la Nation Françaife va jouir d'une liberté qui lui a été fi long-tems refufée.





REMARQUES HISTORIQUES ET ANECDOTES SUR LE CHATEAU DE LA BASTILLE,

Et l'Inquiſition de France.

LA Baſtille, dans ſon commencement, étoit l'entrée de Paris du côté du Faubourg Saint-Antoine. Elle ne conſiſtoit que dans deux tours. Hugues Aubriot (1), Prévôt de Paris, chargé

---

(1) Hugues Aubriot, né à Dijon de parens obſcurs, fut Prévôt de Paris, & Miniſtre des Finances ſous Charles V;

de la nouvelle enceinte, & des fortifications de cette Ville, sous le Roi Charles V, en donna le dessein, & posa la première pierre de ce Château, le 22 Avril 1369. Ces deux tours servoient de défense contre les attaques des Anglais. Dans la

---

Il fit bâtir le pont, anciennement appellé le *Grand-Pont*, aujourd'hui le *Pont au Change*. Les murs de la porte Saint-Antoine, le long de la Seine, le *Pont Saint-Michel*, & le *Petit-Châtelet*, sont des monumens de son application au bien public. Ce dernier édifice fut élevé pour contenir la licence des Suppôts & des Etudians de l'Université. Aubriot fut le premier inventeur des canaux souterreins pour l'écoulement des eaux. Le Clergé, réuni aux membres de l'Université, conjura sa perte. Ils l'accusèrent d'impiété & d'hérésie. Les partisans de la Maison d'Orléans, opposée à celle de Bourgogne, à laquelle il étoit attaché, se déclarèrent contre lui. Il fut d'abord enfermé à la Bastille, qu'il venoit de bâtir. On le transféra ensuite aux prisons de l'Evêché, que l'on nommoit l'*Oubliette*. A force d'intrigues, ses ennemis parvinrent à le faire condamner à y finir ses jours. Au commencement du règne de Charles VI, l'année 1381, le peuple se souleva contre les impôts. Conduits par le nommé *Caboche*, écorcheur, les séditieux forcèrent les portes de l'Hôtel-de-Ville pour avoir des armes; ils y enlevèrent trois ou quatre mille maillets de fer; ce qui leur fit donner le nom de *Maillotins*. Ils brisèrent la prison où Aubriot languissoit depuis plusieurs mois, le choisirent pour leur Chef, & le forcèrent d'accepter le commandement. Il profita de cette faveur du sort pour se retirer secrètement. La nuit même il passa la Seine, & s'enfuit en Bourgogne, où il

ſuite, on éleva deux tours de retraite en face, & parallèles aux premières. L'entrée de Paris fut ainſi prolongée entre quatre tours déſunies, & un double pont. Les reſtes du premier pont ſubſiſtent encore. Cet édifice ne fut achevé entièrement que ſous le règne de Charles VI, vers 1383. Ce Roi y fit ajouter quatre nouvelles tours, à diſtances égales : on pratiqua des appartemens entre les tours, dans l'épaiſſeur des murs; on coupa les ponts ; un foſſé de vingt-cinq pieds de profondeur, au-deſſous du niveau de la rue, entoura les huit tours, & on forma une enceinte de l'autre côté de ce foſſé. La voie publique fut tracée au-dehors, telle qu'elle exiſte encore. Les boulevards & les foſſés, qui l'environnent aujourd'hui, ne furent conſtruits qu'en 1634.

Le Château de la Baſtille eſt ſitué ſur la rive gauche de la Seine (en remontant le cours de cette rivière) près l'Arſenal. Son entrée eſt au bout de la rue Saint-Antoine à droite. Il y a un Corps-de-garde avancé, & une ſentinelle

---

vécut ignoré de ſes ennemis, & acheva tranquillement ſes cours. *Chronologie manuſcrite de la Bibliothèque Royale, Chronique de Saint-Denis, Antiquités de Paris, Hiſtoire de Paris, Juvénal des Urſins, le Laboureur.* Hugues Aubriot étoit de la même famille que Jean Aubriot (de Dijon) Evêque de Châlons, depuis 1342 juſqu'en 13350.

jour & nuit. Près le Corps-de-garde sont des ponts-levis, avec une grande porte, & un portillon qui conduisent à la cour de l'Hôtel du Gouvernement, qui est un bâtiment moderne, séparé du Château par un fossé, sur lequel sont de seconds ponts-levis qu'il faut passer pour arriver à de nouvelles portes, près desquelles est un Corps-de-garde. Ensuite est une forte barrière à claire-voie, formée de poutrelles revêtues de fer, & fort élevée, qui sépare le Corps-de-garde de la grande cour.

Avant d'y parvenir, il faut passer deux ponts-levis, & cinq portes, dont toutes ont des sentinelles, & trois Corps-de-garde. Cette cour forme un quarré long d'environ cent vingt pieds, & large de quatre-vingt. Il y a une fontaine dans cette cour.

En entrant par la barrière à droite, sont des appartemens où logent les Officiers subalternes, & quelquefois même des prisonniers moins resserrés que les autres. Près de ce bâtiment est la *Tour de la Comté*, ensuite la *Tour du Trésor*, ainsi nommée à cause du dépôt d'argent que le Duc de Sully y avoit amassé pour le grand projet d'Henri IV. Après cette tour, vers le milieu de la cour, est une arcade qui servoit anciennement de porte à la Ville. On y a ménagé plusieurs logemens. Ensuite est le corps de l'an-

cienne chapelle, où on a distribué plusieurs chambres de prisonniers. A l'encoigure de cette cour est la *Tour de la Chapelle*. Ces deux tours du Trésor & de la Chapelle, sont les plus anciennes.

Des murs de dix pieds d'épaisseur en pierre de taille, élevés à la hauteur des tours, les réunissent, & sont contigus à plusieurs appartemens de prisonniers pratiqués dans les entre-deux. Au fond de cette cour est un grand corps-de-logis moderne, qui la sépare d'une plus petite que l'on nomme *Cour du Puits*. Au milieu de ce bâtiment, est un escalier de pierres de cinq marches, que l'on monte pour arriver à la porte principale. On trouve ensuite l'escalier des appartemens d'en-haut, & une allée qui aboutit à la seconde cour. A droite, est le vestibule de la salle où les Ministres, Lieutenans de Police, ou Commissaires, interrogent les prisonniers. Cette pièce est appellée *Salle du Conseil*. Les prisonniers y reçoivent ordinairement les visites des étrangers. Il y a dans l'enfoncement une vaste pièce qui sert de dépôt aux effets & papiers saisis aux prisonniers.

Derrière la salle du Conseil, sont des logemens d'Officiers subalternes, & de quelques porte-clefs.

A gauche, en entrant par le même escalier,

ſont les cuiſines, offices & laverie, qui ont de doubles iſſues dans la cour du puits. Il y a trois étages au-deſſus, chacun de trois pièces. Le premier & le ſecond ſervent pour les priſonniers diſtingués ou malades.

Le Lieutenant de Roi a ſon appartement à droite, dans le haut de ce corps-de-logis, au-deſſus de la ſalle du Conſeil ; le Major loge au ſecond, & le Chirurgien au troiſième.

De l'autre côté de la grande cour, près les cuiſines & la *Tour de la Liberté*, ſont des appartemens de priſonniers, conſiſtans chacun en une grande chambre, & un cabinet ayant vue ſur Paris. Les cachots de cette tour s'étendent ſous les cuiſines. Après cette tour, ſont d'anciens appartemens, où l'on a menagé une petite chapelle au rez-de-chauſſée. Il y a cinq niches ou cabinets fermés dans cette chapelle, trois ſont pratiqués dans les murs ; les autres ne ſont qu'en boiſerie. On y met chaque priſonnier ſeul à ſeul pour entendre la meſſe. Ils ne peuvent voir, ni être vus. Les portes de ces niches ſont garnies en-dehors d'une ſerrure, & de deux verroux ; elles ſont grillées en fer en-dedans, & ont des vîtres du côté de la chapelle, & par-deſſus des rideaux que l'on tire au *ſanctus*, & que l'on referme à la dernière oraiſon. A cinq priſonniers par meſſe, dix ſeulement peuvent y aſſiſter le même jour, S'il y

en a un plus grand nombre au Château, ou ils ne vont point à la messe (c'est assez la règle pour les prisonniers à vie, & tous ceux qui ne demandent point à y aller) ou ils n'y vont qu'alternativement, parce qu'il y en a presque toujours quelques-uns qui ont la permission d'y aller habituellement.

A côté de la chapelle, en descendant vers la barrière, sont la *Tour de la Bertaudiere*, & ensuite des appartemens pour l'Aide-Major, le Capitaine de porte, & quelques domestiques, ou porte-clefs. Dans l'encoignure, près la barrière, est la *Tour de la Baziniere*. Pour y parvenir, il faut passer une petite cour ou vestibule qui communique au Corps-de-garde par une porte double très-forte. Tel est l'ordre des six tours & des bâtimens qui entourent la grande cour.

En suivant l'allée du corps-de-logis qui sépare les deux cours, on parvient à la cour du puits. En y entrant, on trouve à droite dans l'enfoncement la *Tour du Coin*. Entre celle-ci & la tour du puits, sont d'anciens appartemens où logent les cuisiniers, marmitons & valets. Il y a aussi quelques chambres pour des prisonniers, mais elles ne servent que très-rarement. La cour du puits n'a que vingt-cinq pieds de longueur sur cinquante de largeur. Il y a un grand puits pour l'usage des cuisines. Les Cuisiniers jettent les or-

dures, & élèvent de la volaille dans cette petite cour; ce qui la rend toujours mal-propre & infecte.

La façade du Château en-dehors, présente quatre tours vers Paris, & quatre vers le Faubourg. Le dessus de ces tours forme une plate-forme continuée en terrasses, solidement travaillées, & parfaitement entretenues. Les prisonniers qui en ont obtenu la permission, s'y promènent, mais toujours accompagnés de gardes. Il y a treize pièces de canon sur cette plate-forme. Elles servent dans les jours solemnels ou de réjouissances.

On voit sur le Plan, que la *Tour du Puits*, qui est du côté de la rue des Tournelles, est la première. En continuant le tour en-dehors, on trouve, entre la *Tour de la Baziniere* & celle de la *Comté*, l'entrée du Château; ensuite les autres tours en face du Faubourg.

Explication du Plan.

A. Avenue de *la Bastille* par la rue Saint-Antoine.

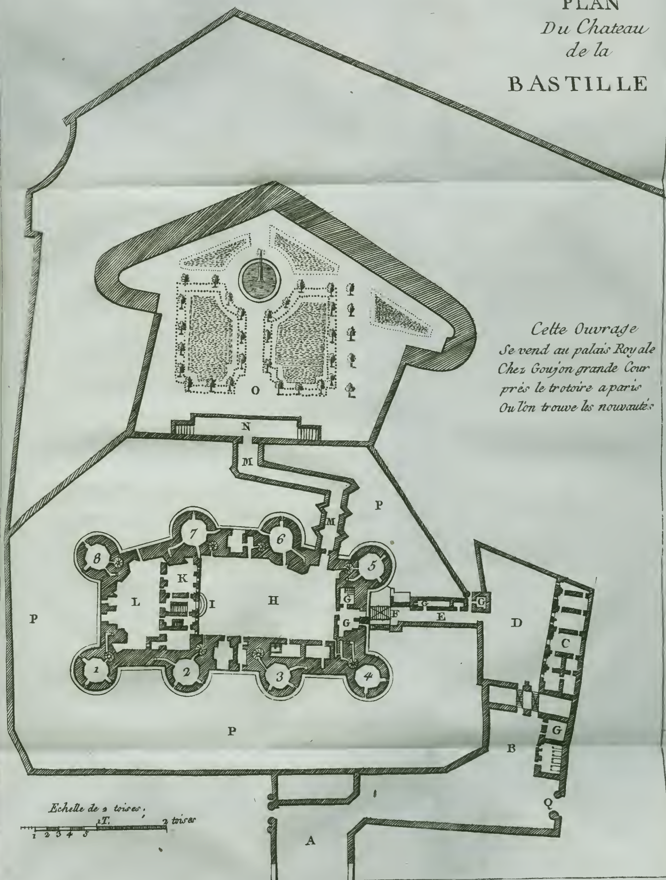
B. Entrée & premier Pont-levis.

C. Hôtel du Gouvernement.

D. Première cour.

E. Avenue qui conduit à la seconde cour.

F. Portes de la seconde cour, & pont-levis.


PLAN
Du Chateau
de la
BASTILLE
Cette Ouvrage
Se vend au palais Royale
Chez Goujon grande Cour
prés le trotoire a paris
Ou l'on trouve les nouvautés
Echelle de 2 toises.
1 2 3 4 5
1T.
2 toises

G. Les différens Corps-de-garde.

H. Grande cour au-dedans des tours.

I. Escalier qui conduit à la *Salle du Conseil.*

K. Salle du Conseil (ce bâtiment sépare les deux cours intérieures).

L. Petite cour.

M. Chemin du jardin.

N. Escalier du jardin.

O. Jardin.

P. Fossés.

Q. Issue qui conduit au *Jardin de* L'ARSENAL.

1. *Tour du Puits.*
2. *Tour de la Liberté.*
3. *Tour de la Bertaudiere.*
4. *Tour de la Baziniere.*
5. *Tour de la Comté.*
6. *Tour du Trésor.*
7. *Tour de la Chapelle.*
8. *Tour du Coin.*

Toutes les tours sont fermées en bas par de fortes portes doubles, à gros verroux rentrans dans des serrures énormes. Les cachots du bas des tours sont remplis d'un limon qui exhale la plus mauvaise odeur. Ce sont des repaires de cra-

pauds, de lézards, de rats & d'araignées (1). Il y a dans un coin, un lit de camp formé de barres de fer scellées dans le mur, & de quelques planches fixées dessus. On y met les prisonniers que l'on veut effrayer ; on leur donne quelques bottes de paille pour garnir leur lit. Deux portes de sept pouces d'épaisseur chacune, appliquées l'une sur l'autre, ferment ces antres obscurs : chacune a deux gros verroux, & autant de serrures.

Toutes les chambres hautes sont fermées avec les mêmes précautions. Il y en a quatre l'une sur l'autre dans chaque tour, & une dernière en voûte, que l'on nomme la *Calotte*. Toutes les

---

(1) C'est dans ces cachots que le tyran Louis XI retenoit ceux qu'il vouloit faire périr par de longues misères, comme les Princes d'Armagnac, lesquels, enterrés dans ces cachots, dans des trous en maçonnerie, dont le fond étoit terminé en pain de sucre, afin que les pieds n'y puissent trouver d'assiette, & que le corps n'y pût prendre de repos, en étoient encore tirés deux fois la semaine, pour être fustigés sous les yeux de Philippe l'Huillier, Gouverneur de la Bastille, & de trois mois en trois mois pour se voir arracher une ou deux dents. L'aîné de ces Princes y devint fou ; mais le cadet fut assez heureux pour en être délivré par la mort de Louis XI ; & c'est de sa Requête, de l'an 1483, que l'on apprend la vérité de ces faits, qui ne pourroient être crus, ni même imaginés, sans une preuve si constante. *Hist. de l'ancien Gouvernement de la France, par le Comte de Boulainvilliers*, Lettre 14, tome 3, page 226.

portes intérieures sont couvertes de lames de fer de deux ou trois lignes d'épaisseur.

Il y a cinq ordres de chambres ; les plus horribles après les cachots, sont celles où il y a des *cages ou cachots de fer* (1). Il y en a trois de cette honnête espèce. Ces cages sont

---

(1) Le Comte de Boulainvilliers, page 224 du volume déja cité, dit qu'on ne sauroit affirmer que Louis XI ait été l'inventeur des cages & cachots de fer qui se voient à la Bastille, & dans les Chateaux de Blois, de Bourges, d'Angers, de Loches, de Tours, du Mont Saint-Michel. L'Evêque de Verdun, suivant Mezerai, fut l'inventeur de ces cages. Il en avoit fait bâtir une au Château d'Angers, où il fut le premier renfermé pendant dix à douze ans. Boulainvilliers dit, page 225, qu'il a vu, de ses yeux, au Château Duplessis-les-Tours, le cachot de fer où le Cardinal de la Ballue (emprisonné vers 1430) fut renfermé pendant onze années entières par les ordres de Louis XI. Les murailles, les planchers, la porte, le guichet pour recevoir la nourriture, & vuider les immondices, sont des plaques de fer attachées sur de grosses barres du même métal. Louis XI en fit construire deux au Château de Loches. Ludovic Sforce, Duc de Milan, ayant été pris, le 10 Avril 1500, dans une bataille contre Louis XII, fut conduit en France, & enfermé dans une des cages de fer du Chateau de Loches, où il finit ses jours. *Observations historiques*, relativement à l'Histoire de Charles VIII, dans le recueil des Memoires de l'Académie des Inscriptions, page 238, *in*-4°.

Louis XII, lui-même, étant encore Duc d'Orléans, fut fait prisonnier, en 1488, à la bataille de Saint-Aubin-du-

formées de poutrelles revêtues de fortes feuilles de fer. Elles ont ſix pieds de large ſur huit de long.

Le ſecond ordre de chambres rigoureuſes eſt les *Calottes*. Ces chambres, les plus élevées des tours, ſont formées de huit arcades en pierres de taille. On ne peut ſe promener qu'au milieu. Il y a à peine l'eſpace d'un lit d'une arcade à l'autre. La diſtance du bord intérieur de la fenêtre eſt de toute l'épaiſſeur du mur, qui eſt de dix pieds environ. Il y a des grilles de fer à la hauteur des fenêtres en dedans de ces chambres, & des contre-grilles extérieures. Les calottes ſont peu éclairées. En été la chaleur y eſt exceſſive, en hiver le froid inſupportable. Il n'y a que des poëles dans les calottes (1).

Cornier en Bretagne. Après avoir été promené de priſons en priſons, il fut renfermé pendant trois ans entiers dans le Château de Bourges, & on le forçoit de coucher dans la cage de fer.

(1) Le Comte de Boulainvilliers dit encore (Lettre XIV) que la Baſtille étoit deſtinée aux priſonniers que l'on vouloit exterminer, ou par la forme apparente de la Juſtice, ou par le ſupplice des *Oubliettes*, fort uſité par *Triſtan-l'Hermite*, Prévôt de l'Hôtel, & compère de Louis XI. Cet homme, d'exécrable mémoire, étoit lui ſeul le Juge, le témoin & l'exécuteur. Il faiſoit paſſer les victimes que Louis XI lui

Presque toutes les chambres des tours sont octogones, hautes de quatorze à quinze pieds, & de vingt de diamètre, les cheminées sont fort élevées. Dans la plupart, il y a trois marches pour monter aux croisées. Toutes les fenêtres sont grillées & contre-grillées en fer. Plusieurs ont une troisieme grille au milieu de l'épaisseur des murs. Les barres de ces grilles sont de la grosseur du bras. Les chambres basses n'ont de jour que sur les fossés. Les jours de celles qui sont plus élevées, sont obscurs & lointains, à cause de l'éloignement du bord extérieur des fenêtres. Enfin, les chambres les moins désagréables, ont des vues sur la

---

livroit sur une bascule, d'où ils tomboient sur des roues armées de pointes & de tranchans ; d'autres étoient noyés une pierre au cou, ou étouffées dans des cachots. Ce tyran fit périr plus de quatre mille personnes (*Mezerai*, Abrégé Chronologique, tom. 4 ; & *Commines*, liv. 6, ch. 12). Pendant le sejour que j'ai fait à la Bastille, je n'ai pu parvenir à voir la *Chambre des Oubliettes*, mais j'ai vu au Château de Ruel, qui fut la maison de plaisance du Cardinal de Richelieu, & qui appartient aujourd'hui à M. le Duc d'Aiguillon, un cabinet qui conserve encore le nom de *Cabinet des Oubliettes*. Ce Ministre cruel y faisoit passer les personnes qu'il vouloit perdre. A peine y avoient-elles posé le pied, qu'une bascule faisoit entr'ouvrir le plancher sous leurs pas, & elles tomboient dans la profondeur d'un abime.

campagne, sur Paris, sur les Boulevards. Quoique les fenêtres de ces chambres soient grillées, & contre-grillées, cependant elles sont assez éclairées, leurs ouvertures s'élargissant dans leur intérieur.

Dans bien des cas, les grilles extérieures des fenêtres sont masquées avec de la toile, ou bien on y établit des hottes en planches, de manière que le jour s'y plonge, & toute vue est interdite au prisonnier.

La plupart des chambres ont des cheminées, les autres des poëles; il n'y en a point dans les cachots. Toutes les cheminées sont grillées en haut, barrées de fer en bas, & à plusieurs endroits dans leur longueur. Pour empêcher les communications, on a multiplié les précautions Anciennement les prisonniers conversoient par les cheminées, ou y montoient dans l'espérance de pouvoir s'échaper. Chaque tour a des latrines : elles sont grillées aux différens étages. Quelques appartemens en ont d'intérieures, les autres ont les supplémens ordinaires.

Toutes ces chambres sont mal closes, très-froides, & très-humides en hiver. Elles ont toutes leurs *numéros*. Elles portent le nom du degré de leur élévation, comme leurs portes se présentent à droite & à gauche en montant. Ainsi la *première Bazinière* est la

première chambre de la tour de ce nom, au-dessus du cachot, puis la *seconde Bazinière*, la *troisième*, la *quatrième*, & la *Callotte Bazinière.* De même tous les prisonniers sont appellés du nom de leur tour joint, au *numéro* de leur chambre ; par cette raison, le *nom de Bastille* de tel prisonnier est la *seconde Bazinière*, la *première Bertaudière*, la *quatrième Comté*, la *troisième du Trésor*, &c.

Les chambres ordinaires présentent quatre murailles nues, mais sur lesquelles on lit les noms des prisonniers qui y ont été renfermés, des vers, des devises, des sentences, &c. Un lit de serge verte avec rideaux, paillasse, & trois matelats, deux tables, deux cruches d'eau, une fourchette de fer, une cuillère d'étain, & un gobelet de même métal, un chandelier de cuivre, des mouchettes de fer, un pot de chambre, deux ou trois chaises, quelquefois un vieux fauteuil forment tout l'ameublement. Quelques chambres ont des chenets. On n'obtient que très-rarement des pelles & des pincettes. On fournit à chaque prisonnier une provision d'allumettes, un briquet, des pierres à feu, de l'amadou, une chandelle chaque jour, un balai chaque semaine, des draps de lit tous les quinze jours, & quatre serviettes par semaine. Onprend tous les huit

jours le linge des prisonniers pour le blanchir.

Trois portes l'une sur l'autre sont fermées sur chaque prisonnier : le bruit des verroux, des serrures & des clefs est effrayant. Un porte-clefs est chargé de porter aux prisonniers leurs repas, & va prendre leurs restes, qui sont à son profit.

La nourriture des prisonniers est réglée par un tarif, suivant leur qualité. Il y a des classes de cinquante livres par jour (les Princes), de trente livres, de vingt livres, de dix livres, de cinq livres & de trois livres. Les moindres sont de deux livres dix sous ; c'est le taux des valets ou gardes. Dans ces prix sont compris le blanchissage & la chandelle ; le bois à brûler est un article à part.

La cuisine est servie par un chef qui est l'économe du Gouverneur. Il a sous lui un rôtisseur, un marmiton, un scieur de bois. Tous les plats sont mesquins, & mal préparés ; c'est la mine d'or du Gouverneur qui augmente ses revenans-bons en raison de la mauvaise chère qu'il fait faire aux prisonniers. Outre ces profits immenses, le Gouverneur a par jour cent cinquante livres pour quinze places de prisonniers supposés à dix livres chacun, sans préjudice du prix journalier par têtes de prisonniers existans. Ces cent cinquante

livres

livres font un fupplément de finance ou indemnité. Et on y ajoute encore très-fouvent des gratifications confidérables.

En gras, on a chaque jour une foupe, un bouilli, une entrée ; en maigre, une foupe ; un plat de poiffon, & deux entrées. Le foir, en gras, une tranche de rôti, un ragoût, une falade ; en maigre, un plat d'œufs, un de légumes. Les variantes des cottes de cinq livres à dix livres, font bien peu confidérables. Elles confiftent dans un demi-poulet étique, un pigeon, un lapereau qui fent les choux, ou quelques oifeaux, & du deffert, dont chaque portion ne coûte pas deux fous.

Le Dimanche, à dîner, une foupe mauvaife ; une tranche de vache bouillie, que l'on appelle bœuf, & quatre petits pâtés ; le foir, une tranche de rôti, géniffe, veau, ou mouton, un petit plat d'haricot où les os & les navets abondent, une falade. L'huile que l'on préfente fait foulever le cœur : elle ne feroit bonne que pour les reverbères. Les foupés, en gras, font uniformes. Le Lundi, au lieu des quatre pâtés, c'eft du haricot. Le Mardi, à midi, une fauciffe, ou un demi-pied de cochon, ou une légère côtelette de porc frais Le Mercredi ne petite tourte, à demi-cuite, ou brûlée. Le Jeudi, deux minces côtelettes de mouton. Le

Vendredi, à dîner, un demi-carpeau frit, ou à l'étuvée, de la raye puante, de la morue au beurre & à la moutarde, ou quelque friture desséchée, avec quelques légumes ou un plat d'œufs. A souper, un plat d'œufs au beurre roux ou à la tripe, & des épinars à l'eau & au lait. Le Samedi est la répétition; & le cercle invariable recommence le Dimanche.

Les trois jours de Saint Louis, de Saint Martin & des Rois, tous les prisonniers ont une augmentation de portion qui consiste dans une moitié de poulet rôti ou un pigeon. Le Lundi, gras on leur donne une petite tourte.

Chaque prisonnier a une livre de pain, & une bouteille de vin par jour. Ce vin est plat & fort mauvais. Le dessert est une pomme, un biscuit, quelques amandes & raisins secs, semés légerement sur le fond d'une assiete, quelques cerises, groseilles ou prunes dans la saison. On est servi en étain ordinairement. Quelquefois on obtient d'être servi en fayance, & avec des cuillere & fourchette d'argent. Si on se plaint de la mauvaise nourriture, cela change pour quelques jours, mais le plaignant essuye d'ailleurs des désagrémens. Il n'y a point de gargotte à 12 s. par repas où l'on ne soit mieux traité qu'à la Bastille. En général cette cuisine est très-mauvaise, la soupe sans aucun suc,

les viandes font de la moindre qualité, & mal aprêtées. Tout ceci contribue fort à ruiner la fanté des prifonniers, cela crie vengeance devant Dieu, & devant les hommes.

Les Officiers de l'Etat-Major n'ont aucune infpection fur la cuifine, cela regarde le Gouverneur feul. Quelques prifonniers ont obtenu de la Police la permiffion de fe faire fervir par un traiteur du dehors, mais cela coûte trois fois plus que dans la Ville.

Les prifonniers ordinaires ont par jour, en hiver, cinq morceaux de longs bois à brûler. Ceux qui font recommandés en ont à difcrétion. Plufieurs ont des gardes. La folde de ces gens eft de vingt fous par jour, on les nourrit en outre.

Il n'y a que quatre Porte-clefs pour les huit tours. Leur nom de Porte-clefs, vient de ce que pour une feule chambre il y a cinq groffes clefs. Le trouffeau des clefs de tous les appartemens de chaque tour eft monftrueux.

Lors du fervice des repas, une fentinelle armée eft au pied de chaque tour. Pendant les meffes, une fentinelle eft à la porte de la chapelle. Elle n'y eft pofée qu'après l'entrée des prifonniers, & eft levée avant leur fortie.

L'Etat-Major confifte en un Gouverneur, dont la place vaut, outre fes appointemens de la Cour, plus de quarante mille livres dont il fait

ſon profit ſur les vivres des priſonniers ; un Lieutenant de Roi, dont le brevet eſt de ſoixante mille livres, & qui en retire cinq mille livres par an ; un Major à quatre mille livres d'appointemens, un Aide-Major à quinze cents livres, un Chirurgien à douze cents livres. Celui-ci fait de grands profits ſur les remèdes dont le Roi fait les frais. Le Médecin eſt externe, il a ſon appartement au Chateau des Tuileries.

Il n'y a pas plus de trente ans que les choſes ſont ſur ce pied. Anciennement le Gouverneur & le Lieutenant de Roi étoient les ſeuls à la nomination du Roi; les autres Officiers étoient nommés par le Gouverneur, qui pouvoit les deſtituer à ſa volonté. Ils avoient ſous eux des Archers de Compagnies franches, des bourgeois ſoldés par le Gouverneur, pour la garde du château. M. d'Argenſon leur fit ſubſtituer un Etat-Major, avec une compagnie d'Invalides de cent hommes, qui ont deux Capitaines, & un Lieutenant. Le ſimple ſoldat eſt habillé, entretenu de linges, de ſouliers, de ſel, de chandelle, de bois, & a dix ſous par jour. Le ſervice eſt rude. Les ſoldats ne peuvent découcher ſans permiſſion du Gouverneur. Pluſieurs l'obtiennent: les autres font le ſervice des abſens, qui leur abandonnent la moitié de leur payè.

Aucun des Officiers ne peut dîner dehors

ſans permiſſion, & découcher ſans un congé ſi-gné du Miniſtre.

Pendant le jour, outre les cinq ſentinelle des portes, il y en a une à la porte extérieure du château, pour écarter les curieux qui s'arrêteroient ſeulement à conſidérer cette entrée.

Le Major eſt chargé de la plume, il a la correſpondance & tout le détail. Il dreſſe tous les mois des comptes. Il en remet des doubles au Miniſtre dans le département duquel eſt la ville de Paris, au Contrôleur-Général des Finances, & au Lieutenant-Général de Police. Ces comptes préſentent le tableau du nombre, des noms de tous les priſonniers, & le calcul des dépenſes. Cet Officier reçoit l'argent du Contrôleur-Général, & fait les payemens. La dépenſe générale, monte année commune à plus de cent mille livres.

Le château eſt entouré d'un foſſé large d'environ cent vingt pieds. Il n'y a d'eau dedans, que lors des grands débordemens de la Seine, & après les pluies abondantes. Ce foſſe eſt entouré d'un mur de ſoixante pieds d'élévation, contre lequel eſt attachée une galerie de bois à rampe, laquelle règne dans tout le contour du foſſé, à l'oppoſite du château. On l'appelle *les Rondes.* Deux eſcaliers placés à droite, & à gauche, en face du grand corps de garde con-

duisent à ces rondes. Des sentinelles y sont placées le jour & la nuit. Elles se promènent sans cesse, & examinent si les prisonniers font quelque tentative. Pendant la nuit, les sentinelles sont posées sur ces rondes, au nombre de quatre à la fois. Les Officiers & Sergens font leur ronde tous les quarts d'heure, & s'assurent par les *qui vive*, si toutes les sentinelles veillent. Chacune a son instant de ronde marqué; toutes ont des pièces de cuivre numérotées, & trouées, qu'elles passent dans une aiguille dont la baze est adhérente au fond d'une boîte cadenacée, telle que l'on en a dans les Villes de guerre. Cette boîte est portée tous les matins à l'Etat-Major: les Officiers en font l'ouverture, vérifient l'ordre des pièces enfilées, & jugent de l'exactitude, ou du défaut des rondes. On rend compte au Lieutenant de Roi, & au Major de tout ce qui a été vu, entendu, apperçu pendant la nuit. Tout ce qui se passe en dedans, ou en dehors est rapporté, & écrit exactement.

Le jour & la nuit, la sentinelle intérieure du château sonne une cloche à toutes les heures, pour avertir qu'elle veille. Outre cette cloche, la nuit, on en sonne une autre sur les rondes à tous les quarts-d'heure. La garde monte à onze heures du matin; la retraite de la garnison

ſonne à neuf heures du ſoir en hiver, à dix en été. Les ponts ſe lèvent entre dix & onze heures du ſoir. Tout s'ouvre à quelque heure que ce ſoit, quand il y a des ordres du Roi.

Le Chapelain principal de la Baſtille eſt apointé à douze cents livres ; il dit la meſſe toujours à neuf heures du matin. Il y a deux ſous-Chapelains qui n'ont que quatre cents livres par an ; ils ne diſent la meſſe que les Dimanches & fêtes, l'un à dix heures, l'autre entre midi & une heure. Cette dernière meſſe eſt proprement la meſſe du Gouverneur. Les priſonniers n'y vont point, à moins qu'ils ne ſoient privilégiés. Outre ces Chapelains & ſous-Chapelains, il y a un Confeſſeur en titre, qui a neuf cents livres par an. Les vieux domeſtiques retirés ont des penſions.

Ce château peut contenir quarante priſonniers, dans des appartemens ſéparés ; quand ils ſont en grand nombre, ils ont néceſſairement moins de promenades. Il y a préſentement quatre priſonniers à vie ; ils ſont devenus plus ou moins fous. L'un d'eux y eſt depuis l'affaire de *Damien* (1757).

Au dehors du château, du côté du fauxbourg Saint-Antoine, il y a un grand baſtion dégagé du corps du château ; c'étoit anciennement un des boulevards de la primitive entrée

de Paris. On y a planté des arbres, & fait un jardin. La porte du chemin qui y conduit, est entre la *tour du Trésor*, & celle de *la Comté*.

A la gauche de la Bastille est la porte Saint-Antoine. Cette porte est flanquée d'un bastion parallelle à celui qui sert de jardin au château.

Le Lieutenant-Général de Police de Paris, est le subdélégué du Ministère au département de la Bastille. Il a sous lui un Commissaire en titre, que l'on nomme le Commissaire de la Bastille. Celui-ci a des gages fixes pour faire ce que l'on appelle *les instructions*, mais il ne les fait point exclusivement : il n'a aucune inspection, ni fonction, que dans les cas où il reçoit des ordres ; la raison en est que tout ce qui se fait dans ce château est arbitraire.

En arrivant à la Bastille, chaque prisonnier est inventorié. On examine ses malles, habits, linges, poches, pour voir s'il n'y a pas de papiers relatifs à l'objet de sa détention. On ne fouille pas ordinairement les personnes d'un certain rang, mais on leur demande leurs couteaux, rasoirs, ciseaux, montres, cannes, bijoux & argent. Après cet examen, on conduit le prisonnier dans un appartement, où il est renfermé sous trois portes. Ceux qui n'ont point de domestique, font eux-même leur lit & leur feu. On dîne à onze heures, & on soupe à six.

Dans les premiers temps, on n'a ni livres, ni encre, ni papier : on ne va ni à la messe, ni à la promenade : on n'a permission d'écrire à qui que ce soit, pas même au Lieutenant de Police, dont tout dépend, & à qui il faut la faire demander par le Major qui s'y prête ordinairement. On ne va d'abord à la messe que de deux Dimanches l'un. Quand on a pu obtenir la permission d'écrire au Lieutenant de Police, on peut lui demander celle d'écrire à sa famille, d'en recevoir des réponses, d'avoir avec soi son domestique, ou un garde, &c. Il refuse ou accorde, suivant les circonstances. On ne peut rien obtenir que par ce canal.

Les Officiers de l'Etat-Major se chargent de faire parvenir les lettres des prisonniers à la Police. Elles y sont envoyées exactement à midi & le soir. A quelque heure que ce soit, si on le demande, ces lettres sont portées par des exprès, que l'on paye de l'argent des détenus. Les réponses sont toujours adressées au Major ; il les communique au prisonnier. Si on a omis de lui parler de quelque objet de la lettre du prisonnier, c'est un refus. Les gardes que l'on donne à ceux auxquels on refuse leurs domestiques, ou qui n'en ont point, sont des Soldats Invalides ordinairement. Ces gens couchent auprès des prisonniers, & les servent. Il faut toujours être en défiance avec

ces hommes, ainſi qu'avec les porte-clefs, parce que toutes les paroles ſont recueillies, & rendues aux Officiers qui les reportent à la Police : c'eſt ainſi que l'on étudie le caractère des priſonniers. Tout eſt, dans ce Château, myſtère, ruſe, artifice, eſpionnage. Souvent des Officiers, des Gardes, des Porte-clefs, des Valets, tâchent d'induire un priſonnier à parler mal du Gouvernement, & rendent compte de tout.

On obtient quelquefois d'avoir des livres, ſa montre, ſon couteau, ſes raſoirs, & même de l'encre, & du papier blanc. On peut demander à voir le Lieutenant de Police quand il vient à la Baſtille. Ordinairement il fait deſcendre les priſonniers, quelques jours après leur arrivée. Quelquefois il va les viſiter dans leurs chambres, ſur-tout les Dames.

Lorſque le Lieutenant de Police voit un priſonnier, la converſation roule ſur l'objet de ſa détention ; il lui demande quelquefois des déclarations écrites & ſignées. En général on doit mettre autant de circonſpection dans ces converſations que dans ſon interrogatoire même, puiſque rien de tout ce qui peut être dit on écrit n'eſt oublié.

Quand on veut faire parvenir quelque choſe au Lieutenant de Police, c'eſt toujours par le Major. On peut écrire à cet Officier des

billets par le Porte-clefs. On n'eſt jamais prévenu ſur rien, il faut tout demander, même la permiſſion de ſe faire raſer. C'eſt le Chirurgien qui fait les barbes ; il fournit aux priſonniers malades ou indiſpoſés ſucre, café, thé, chocolat, confitures & les remedes néceſſaires.

La promenade eſt d'une heure par jour, quelquefois d'une heure le matin, & d'une heure le ſoir, dans la grande cour.

Un priſonnier peut être interrogé peu de jours après ſon entrée à la Baſtille, ſouvent il ne l'eſt qu'au bout de pluſieurs ſemaines ; quelquefois on l'avertit du jour où il doit être interrogé, ſouvent il ne l'apprend qu'au moment où on le fait deſcendre à la Salle du Conſeil. C'eſt le Lieutenant de Police, un Conſeiller d'Etat, un Maître des Requêtes, un Conſeiller ou un Commiſſaire du Châtelet qui remplit cette commiſſion. Quand le Lieutenant de Police n'interroge pas lui-même, il vient ordinairement à la fin de l'interrogatoire.

Ces Commiſſaires ſont des êtres purement paſſifs : Souvent ils tâchent d'effrayer un Priſonnier ; ils lui tendent des piéges, employent toutes les reſſources des ruſes les plus baſſes, pour lui arracher des aveux ; ils ſuppoſent des preuves, repréſentent des papiers, ſans permettre de les lire, ſoutenant que ce ſont des

pièces de conviction invincibles. Leurs interrogats ſont toujours vagues ; ils roulent non ſeulement ſur les paroles & les actions du priſonnier, mais, ſur ſes penſées les plus ſecrettes, ſur ſes paroles, & la conduite des perſonnes de ſa connoiſſance que l'on veut compromettre.

Ceux qui interrogent, diſent à un priſonnier qu'il y va de ſa tête, que de lui dépend en ce jour ſa vie, ou ſa mort ; que s'il veut tout déclarer de bonne-foi, ils ſont autoriſés à lui promettre un élagiſſement prompt ; que s'il refuſe d'avouer, il va être livré à une Commiſſion extraordinaire ; que l'on a des pièces décisives, des preuves acquiſes, plus qu'il n'en faut pour le perdre ; que ſes complices ont tout découvert ; que le Gouvernement a des reſſources inconnues, dont il ne peut ſe douter. Ils fatiguent les priſonniers par des Interrogatoires variés & multipliés à l'infini. Suivant les perſonnes, ils emploient les promeſſes, les careſſes, les menaces ; d'autres fois ils inſultent les détenus, & les outragent avec une inſolence qui met le comble à la tyrannie dont ils ſont les vils inſtrumens.

Si le priſonnier fait les aveux exigés, les Commiſſaires lui déclarent alors, que pour ſon élargiſſement, ils n'ont pas d'autoriſation préciſe, mais qu'ils ont tout lieu de l'eſpérer,

qu'ils vont la folliciter, &c...... Les aveux du prifonnier, loin de rendre fon fort meilleur, donnent lieu à de nouveaux interrogatoires, prolongent fouvent fa détention, compromettent les perfonnes avec lefquelles il a eu des relations, & l'expofent lui-même à de nouveaux tourmens.

Dans certains cas, ce font des Commiffaires du Parlement qui font les *Inftructions*. Ceux-ci tiennent leurs féances à l'Hôtel du Gouvernement ou à l'Arfenal. Ils n'entrent jamais dans l'intérieur de la Baftille. La différence que le Miniftère met entre eux & les membres du Confeil, ou du Châtelet, eft que ceux-ci font *Royaliftes*, & les autres *Parlementaires*. Or on n'admet que les premiers dans cette enceinte, on ne veut pas que les autres y mettent le pied.

Les prifonniers ne reçoivent jamais aucune vifite du dehors avant l'inftruction confommée. Pour obtenir cette faveur après les interrogatoires, il faut la demander avec inftance & perfévérance, & que des amis puiffans la follicitent au dehors. On peut demander une prolongation de promenade, à fe promener fur les Tours, au Jardin, à lire les Gazettes & Journaux, à être réuni aux perfonnes de fa connoiffance, s'il y en a, à manger, & à fe pro-

mener enſemble. Pour tout ceci, il faut écrire au Lieutenant de Police & au Gouverneur. Pluſieurs perſonnes détenues pour l'affaire du Canada eurent la liberté de ſe voir. Lors des promenades au jardin ou ſur lestours les priſonniers ſont toujours accompagnés de bas Officiers Invalides. Les Officiers même de l'Etat-Major accompagnent ſouvent ceux qui ſont d'un certain état. En hiver, ils les font entrer dans la Salle où ils ſe tiennent ordinairement, quelquefois il les viſitent dans leurs chambres. Le Gouverneur viſite auſſi les priſonniers, ſur-tout lorſqu'ils lui ſont recommandés, Les converſations avec tous ces Officiers, doivent toujours être très-circonſpectes, parce que tout eſt obſervé & dénoncé.

On prend de grandes précautions pour que les priſonniers ne s'apperçoivent ni ſe rencontrent, & quils ne ſoient point vus par les étrangers qui ſont admis à en viſiter quelqu'un. Si pendant la promenade dans la cour quelque perſonne vient à paſſer, on fait entrer le priſonnier dans un des cabinets pratiqués au rèz-de-chauſſée de la cour, & on ne l'en fait ſortir qu'après que les paſſans ſont retirés. Les priſonniers ſont toujours ſous les verrous pendant tout le temps qu'ils paſſent dans leurs chambres. Les portes s'ouvrent

ſeulement aux heures de la Meſſe, des promenades ou des viſites, & on les referme auſſi-tôt après.

Pour viſiter un priſonnier, il faut avoir une permiſſion écrite du Lieutenant de Police; elle eſt ordinairement dans une lettre adreſſante au Lieutenant de Roi, ou au Major. Le nombre & la durée des viſites y eſt toujours fixé. Ces viſites ſont toujours reçues en préſence des Officiers ou Porte-clefs, afin que les priſonniers ne diſent & n'apprennent rien d'intéreſſant. Le viſitant eſt d'un côté de la chambre, le viſité de l'autre, & l'Officier ou Porte-clefs écoutant eſt au milieu : c'eſt la règle invariable. Il n'eſt jamais permis de parler des motifs de détention du priſonnier, ni de tout ce qui pourroit y avoir quelque raport.

Pour qu'un Priſonnier recût des viſites, ſans témoins, il faudroit une permiſſion du Miniſtre, & du Lieutenant de Police, ce que l'on n'obtient preſque jamais. Les Officiers de l'Etat-Major ſont entierement ſubordonnés; ils ne peuvent rien accorder aux priſonniers, ſans une autoriſation expreſſe du Miniſtre par le Lieutenant de Police. Tous les jours le Major rend compte par écrit au Lieutenant de Police de l'État des priſonniers, des viſites qu'ils ont reçu, de tout ce qui a été dit, ou fait d'important au Château.

Quoique tout ſoit réglé, tout eſt cependant ſujet aux exceptions du crédit, des recommandations, de la protection, de l'intrigue, &c. &c. &c. parce que le premier principe dans ce château eſt la volonté arbitraire. Très-ſouvent des perſonnes détenues pour le même objet ſont traitées très-différemment en raiſon des recommandations plus ou moins conſidérables.

Il y a une Bibliothéque fondée par un priſonnier étranger mort à la Baſtille au commencement du ſiècle préſent. Quelques Priſonniers obtiennent la permiſſion d'y aller, d'autres, qu'on leur porte des livres dans leurs chambres.

On leur débite les choſes les plus fauſſes, en affectant un air de vérité & d'intérêt. « Il » eſt bien malheureux que le Roi ait été pré- » venu contre vous. S. M. ne peut entendre » prononcer votre nom, ſans entrer en courroux. » L'affaire pour laquelle on vous a ravi votre » liberté, n'a été qu'un prétexte, on vous en » vouloit antérieurement, vous avez de puiſſans » ennemis... » Tels ſont les propos d'étiquette.

Inutilement un priſonnier demande-t-il à écrire au Roi, il ne l'obtient jamais.

Le tourment perpétuel & le plus inſupportable de cette inquiſition cruelle & odieuſe, ſont les promeſſes vagues, indéfinies, fauſſes ou équivoques, les eſpérances intariſſables &

perſévéramment

perſévéramment trompées d'une liberté prochaine, les exhortations à la patience, les conjectures à perte vue, dont le Lieutenant de Police & les Officiers ſont très-prodigues.

Pour couvrir l'odieux des barbaries qui s'exercent, & rallentir le zèle des parens, ou des protecteurs qui ſollicitent, on débite ſouvent contre le Priſonnier les calomnies les plus contradictoires. On déguiſe les vrais motifs de la détention, on cache les obſtacles réels. Ces reſſources, qui varient à l'infini, ſont intariſſables.

Il y a une grande pièce remplie d'armoires très-vaſtes, diſtribuées par caſes, étiquetées des *numéros* de tous les appartemens du Château. Les effets de chaque Priſonnier ſont dépoſés dans la caſe correſpondante au *numéro* de ſa chambre.

Lors de l'arrivée de chaque Priſonnier, on inſcrit ſur un Livre ſes nom & qualité, le *numéro* de l'appartement qu'il va occuper, & la liſte de ſes effets dépoſés dans la caſe du même *numéro*. On préſente enſuite ce livre au priſonnier, pour qu'il le ſigne.

Le Livre de ſortie contient un protocole de ſerment & proteſtation de ſoumiſſion, de reſpect, de fidelité, d'amour, de *reconnoiſſance* pour le Roi, d'aſſurance que les faits qui ont compromis le Priſonnier, ont été l'effet de l'erreur ſeule de l'eſprit, d'action de graces de

ce que S. M. ne l'a pas livré à des *Commiſſaires extraordinaires*, de promeſſe de ne rien révéler de tout ce qu'il a vu & entendu pendant le ſéjour qu'il a fait dans la Baſtille. Ce protocole, que tout Priſonnier eſt obligé de ſigner avant ſa ſortie, contient encore le reçu des bijoux, argent, & autres effets.

Un troiſième Livre en feuilles, contient les noms de tous les Priſonniers, & le tarif de leur dépenſe. Le relevé de ce livre paſſe tous les mois ſous les yeux du Miniſtre.

Le regiſtre du détail de la dépenſe journalière n'eſt que pour le Gouverneur, & le Chef de cuiſine ſon économe : le Major n'y a aucune inſpection.

Enfin le quatrième Livre eſt un in-folio immenſe, ou plutôt une ſuite de cahiers qui augmente journellement. Ces cahiers ſont contenus dans un très-grand carton ou porte-feuilles en maroquin fermant à clef, lequel eſt encore renfermé dans un double carton. Ces feuilles, diſtribuées en colonnes, portent des titres imprimées à chacune.

I.e Colonne, *Noms & qualités des Priſonniers.*

II.e Col. *Dates des jours d'arrivée des Priſonniers au Château.*

III.e Col. *Noms des Secrétaires d'Etat qui ont expédié les ordres.*

IV.e Col. *Dates de la sortie des Prisonniers.*

V.e Col. *Noms des Secrétaires d'Etat qui ont signé les ordres d'élargissement.*

VI.e Col. *Causes de la détention des Prisoniers.*

VII.e Col. *Observations & Remarques.*

Le Major remplit la sixième colonne, suivant les indications qu'il peut avoir, & le Lieutenant de Police lui donne des instructions quand il veut, & comme il veut. La septième colonne contient l'historique des faits, gestes, caractères, vie, mœurs & fin des Prisonniers.

Les deux colonnes sont des espèces de mémoires secrets, dont l'essence & la vérité dépendent du jugement droit ou faux de la volonté bonne ou mauvaise du Major & du Commissaire du Roi. Plusieurs Prisonniers n'ont aucune note sur ces deux dernieres colonnes.

Le Livre est de l'invention du sieur *Chevalier*, Major actuel, qui a été chargé d'écrire l'histoire secrette de ce Château depuis son origine. Il a remonté jusqu'aux découvertes qu'il a pu faire dans le dépôt des Archives,

Quand une feuille eſt remplie, elle entre dans ce dépôt, où tout eſt conſervé pour la poſtérité. Il y a un Archiviſte appointé.

On réunit encore en regiſtre tous les ordres à jamais donnés & adreſſés au Gouverneur de la Baſtille, toutes les lettres des Miniſtres & de la Police; tout eſt recueilli ſoigneuſement, & ſe retrouve au beſoin.

Auſſi-tôt que quelque Priſonnier eſt conduit à la Baſtille, le Miniſtre qui a ſigné l'ordre, & le Commiſſaire du Roi, ſont informés, par le Major, de ſon arrivée. Dans pluſieurs cas, cet Officier eſt prévenu de l'arrivée des Priſonniers. Souvent une lettre particulière du Commiſſaire du Roi délivre un priſonnier par anticipation, & il remet enſuite l'ordre du Roi au Major, qui lui rend exactement ſa lettre.

Quand un Priſonnier, connu & protégé, a abſolument perdu la ſanté, & que l'on craint pour ſes jours, on ne manque pas de le faire ſortir. Le Miniſtère n'aime pas que les gens connus meurent à la Baſtille. (1) Si un Priſonnier meurt, on le fait inhumer à la Paroiſſe de Saint-Paul, ſous le nom d'un domeſtique,

---

(1) Quelques priſonniers ont péri à la Baſtille par des voies ſecrettes; mais ces exemples ſont rares.

& ce menſonge eſt écrit ſur le regiſtre mortuaire, pour tromper la poſtérité. Il y a un autre regiſtre où le nom véritable des morts eſt inſcrit; mais ce n'eſt qu'après bien des difficultés que l'on parvient à s'en faire délivrer des extraits. Il faut auparavant que le Commiſſaire de la Baſtille ſoit informé de l'uſage que les familles veulent faire de ces actes.

Il y a dans ce Château de vaſtes magaſins, que l'on appelle les dépôts. C'eſt là que l'on renferme les Livres ſaiſis, ou dont le débit eſt arrêté.

Lorſque le Commiſſaire du Roi (Lieutenant de Police) ou un Miniſtre, entre dans le Château de la Baſtille, la Garde ſe préſente en haye à ſon paſſage, fait le ſalut, & les grandes portes s'ouvrent. Le même cérémonial s'obſerve pour les Maréchaux de France. Ceux-ci peuvent ſeuls entrer dans le Château avec leur épée. Les Ducs & Pairs ont prétendu avoir droit à la même diſtinction. Le *Mémoire des Préſidens à Mortier du Parlement de Paris*, préſenté au Duc d'Orléans, Régent du Royaume, en 1717, en fait mention.

Il n'entre de voitures dans l'intérieur du Château, que celles qui y conduiſent des Priſonniers, ou qui en enlèvent, pour les tranſférer dans d'autres Châteaux ou priſons.

M. de Renneville (1), détenu à la Bastille pendant onze ans & un mois, en sortit le 16 Juin 1713, & se retira en Angleterre, où il composa deux volumes, intitulés : l'*Inquisition française*, ou *l'Histoire de la Bastille.* Il dédia son Livre au Roi d'Angleterre Georges I. Ces deux volumes furent imprimés *in*-12, à *Amster-*

(1) René-Auguste-Constantin de Renneville, le plus jeune de douze frères, tous Militaires, dont sept avoient été tués dans des combats pour la Patrie, étoit né à Caën, d'une famille distinguée, originaire de la Province d'Anjou. Après avoir servi en qualité d'Officier, il fut envoyé dans plusieurs Cours étrangères, pour négocier des affaires importantes. De retour en France, il fut premier Commis de M. de Chamillard. Des ennemis secrets parvinrent à le rendre suspect, & il fut enfermé à la Bastille. Quoique l'on ne trouvât aucune charge contre lui, il fut cependant détenu pendant onze ans & un mois (depuis le 16 Mai 1702, jusqu'au 16 Juin 1713). Il assure qu'il ne pût jamais découvrir les motifs de sa détention. A son arrivée au Château, il fut renfermé dans la première chambre de la *Tour du Coin*, où *Henri de Montmorency, Duc de Luxembourg*, les Maréchaux de *Biron* & de *Bassompiere* avoient été détenus. C'est dans cette même chambre que M. *le Maître de Sacy*, mis à la Bastille le 14 Mai 1666 (où il fut détenu pendant deux ans) avoit fait la plus grande partie de la Bible. M. de Renneville cultivoit les Belles - Lettres & la Poésie. Son Histoire est parsemée de fragmens que les meilleurs Poëtes de son tems ne désavoueroient pas.

dam chez Etienne Roger, en 1715, & traduits en Anglais & en Flamand. Cet Ouvrage intéressant est devenu très-rare. Il contient l'Histoire des Prisonniers que M. de Renneville eut occasion de connoître pendant le long séjour qu'il fit dans ce Château. Les descriptions qu'il donne des lieux sont conformes aux détails que l'on vient de lire; mais le régime de cette horrible inquisition a changé depuis le commencement du siècle.

ANECDOTES.

I. Charles de *Gontault*, *Duc de Biron*, Pair, Amiral & Maréchal de France, Gouverneur de Brest, quoique comblé des faveurs de Henri IV, traita avec les ennemis de l'Etat (les Espagnols & le Duc de Savoie) qui le flattèrent de lui donner, en Souveraineté, le Duché de Bourgogne, & la Franche-Comté, pour dot d'une fille du Roi d'Espagne ou du Duc de Savoye, qu'ils promettoient de lui donner en mariage. Henri IV ayant découvert le complot, en parla à Biron, qui nia son crime avec obstination. Le Parlement de Paris instruisit son procès. Il se trouva convaincu du crime de haute trahison contre la Patrie & son Chef, & fut condamné, par Arrêt du 29 Juillet 1602, à avoir la tête tranchée; ce qui fut exécuté, le 31 du même mois dans la cour intérieure de la Bastille. Les crocs de fer qui rete-

noient ſon échafaud, ſont encore dans les murs: les choſes furent diſpoſées de manière que de ſa chambre il y paſſa de plein-pied. Il n'étoit âgé que de quarante ans. Son corps fut inhumé à la Paroiſſe Saint-Paul. Il y a des copies manuſcrites du *Procès de Charles de Gontault, Duc de Biron*, à la Bibliothèque Royale, à celles de Saint-Germain-des-Prés, & de la Ville de Paris.

II. François de *Baſſompierre*, Maréchal, né le 2 Avril 1579, ſe ſignala toujours par ſa bonne conduite & par ſon courage. Sa haute réputation faiſant ombrage au Cardinal de Richelieu, ce Miniſtre le fit renfermer à la Baſtille, le 25 Février 1631. Baſſompierre ne recouvra ſa liberté que le 19 Janvier 1643, au bout de douze ans, après la mort de ſon ennemi. Il compoſa ſes *Mémoires* dans ſa priſon, & mourut en 1646.

III. En 1674, le bagage de *Louis*, Chevalier *de Rohan*, Grand-Veneur de France; ayant été pris & fouillé dans une eſcarmouche à l'armée, on y trouva des lettres qui firent ſoupçonner qu'il avoit fait un traité pour livrer le Havre-de-Grace aux Anglais. Il fut arrêté & mis à la Baſtille. Le ſieur de la Tuanderie, ſon entremetteur, ſe cacha. Les preuves n'étoient pas ſuffiſantes. On nomma une commiſſion pour inſtrumenter contre l'accuſé de trahiſon. La Tuanderie fut découvert à Rouen: on alla pour l'arrêter;

mais il fit feu ſur les aſſaillans, & ſe fit tuer ſur la place. Des gens attachés au Chevalier de Rohan alloient tous les ſoirs autour de la Baſtille corner dans des porte-voix, *la Tuanderie eſt mort, & n'a rien dit;* ils ne furent point entendus du Chevalier. Les Commiſſaires ne pouvant rien tirer de lui, lui dirent « que le Roi ſavoit tout, qu'ils avoient des » preuves, mais que l'on vouloit ſeulement ſon » aveu, & *qu'ils étoient autoriſés à lui pro-* » *mettre ſa grace*, s'il déclaroit la vérité ». Le Chevalier, trop crédule, avoua tout. Alors les perfides Commiſſaires changèrent de langage. Ils lui dirent que, *pour la grace, ils ne pouvoient en répondre, mais qu'ils avoient ſeulement eſpérance de l'obtenir, & qu'ils alloient la ſolliciter.* Ils s'en mirent peu en peine, & condamnèrent le Chevalier à perdre la tête. On le conduiſit de plein-pied à l'échafaud, par une galerie dreſſée à la hauteur de la fenêtre de la ſalle d'armes de l'Arſenal, qui donne ſur la petite place, au bout de la rue des Tournelles. Il fut décolé le 27 novembre 1674. Son Procès eſt à la Bibliot. Royale. On peut voir les Mém. du Marquis de Beauveau. Colog. 1688, p. 407.

IV. Les Jéſuites du collège de Clermont, ſitué rue Saint-Jacques, à Paris, ayant, cette même année (1674), invité le Roi Louis XIV,

à honorer de ſa préſence une Tragédie que leurs écoliers devoient repréſenter, ce Prince s'y rendit. Ces habiles courtiſans avoient eu ſoin d'inſérer dans la pièce quelques traits de flatterie dont le Monarque, avide d'encens, fut très-ſatisfait. Lorſque le Recteur du collège reconduiſoit le Roi, un Seigneur de ſa ſuite loua le ſuccès de la Tragédie. Louis XIV dit : » faut-il s'en étonner ? *c'eſt mon collège.* » Les Jéſuites ne laiſſèrent pas tomber ce mot. La nuit même, ils firent graver en grandes lettres d'or, ſur un marbre noir, *Collegium Ludovici Magni*, & le ſubſtituèrent à l'ancienne inſcription qui étoit placée au-deſſous du nom de Jéſus, ſur la porte principale du collège (*Collegium Claromontanum Societatis Jeſus*). Et le matin la nouvelle inſcription fut miſe à la place de l'ancienne. Un jeune Ecolier de qualité, âgé de 13 ans, témoin du zèle des RR. PP. fit les deux vers ſuivans, qu'il afficha le ſoir à la porte du collège.

Abſtulit hinc Jeſum, poſuitque inſignia Regis
Impia gens : alium non colit illa Deum.

Les Jéſuites ne manquèrent pas de crier au ſacrilège ; l'auteur enfant fut découvert, enlevé & enfermé à la Baſtille. L'implacable Société le fit condamner, *par grace*, à une priſon perpétuelle, & il fut transféré à la citadelle de

l'Isle Sainte-Marguerite. Plusieurs années après, il fut ramené à la Bastille. En 1705, il étoit prisonnier depuis 31 ans. Etant devenu héritier de toute sa famille, qui possédoit de grands biens, le Jésuite *Riquelet*, alors Confesseur de la Bastille, remontra à ses confrères la nécessité de rendre la liberté à ce prisonnier. La pluie d'or qui avoit forcé la tour de Danaé, eut le même effet sur le château de la Bastille. Les Jésuites se firent un mérite auprès du prisonnier, de la protection qu'ils lui accordèrent; & cet homme considérable, dont la famille alloit s'éteindre, sans le secours de la Société ne manqua pas de lui donner des preuves étendues de sa reconnoissance. (Préface de M. de Renneville, tom. 1, pag. 46-48.)

V. Le fameux prisonnier de la Bastille, connu sous le nom de *l'Homme au masque de fer*, étoit dans la chambre dite la troisième Bertaudiere. On ne lui refusoit rien de tout ce qu'il demandoit; on lui faisoit la plus grande chere, & le Gouverneur ne s'asseyoit jamais devant lui. On l'obligeoit de porter toujours un masque de fer, & il lui étoit défendu, sous peine de la vie, de se faire connoître. Ces circonstances ont donné à lieu diverses conjectures. L'Auteur des *Mémoires secrets pour servir à l'Histoire de Perse*, prétend que le Comte de Verman-

dois, fils naturel & bien-aimé de Louis XIV; & de Mademoiselle de la Voliere, à-peu-près du même âge que le Dauphin, mais d'un caractère fort opposé au sien, s'étoit oublié un jour au point de lui donner un soufflet; que cette action ayant éclaté, Louis XIV l'envoya à l'armée, & donna ordre à un confident intime de faire semer, peu après son arrivée, qu'il étoit attaqué de la peste, afin d'éloigner tout le monde de lui, de le faire ensuite passer pour mort; & tandis qu'aux yeux de toute l'armée on lui feroit des obsèques splendides, de le conduire en grand secret à la citadelle de l'Isle Sainte-Marguerite; ce qui fut exécuté; que le Comte de Vermandois ne sortit de cette Citadelle que pour être transféré au Château de la Bastille (en 1700), lorsque Louis XIV en donna le Gouvernement au Commandant de cette Isle, nommé *Saint-Marc*, en reconnoissance de sa fidélité. Le même Auteur ajoute, que le Comte de Vermandois s'avisa un jour de graver son nom sur le fond d'une assiette avec la pointe d'un couteau; qu'un domestique ayant fait cette découverte, crut faire sa cour en portant cette assiette au Commandant, & se procurer une récompense; mais que ce malheureux fut trompé; & que l'on se défit de lui sur-le-champ, afin d'empêcher que le secret fût divulgué. Quoique ces *Mémoires secrets* eussent été publiés neuf ans au-

paravant la première édition de l'*Histoire du siècle de Louis XIV*, comme l'observe M. Clément dans *les cinq années Littéraires* (Lettre XCIX, du premier Mai 1752, tome 2). M. de Voltaire a avancé que tous les Historiens qui ont écrit avant lui, ignoroient ce fait. Il le raconte un peu différemment, sans nommer le Comte de Vermandois. Il dit que le Marquis de Louvois étant allé voir ce prisonnier inconnu à l'Isle Sainte-Marguerite, lui parla toujours debout, & avec une considération qui tenoit du respect; qu'il mourut en 1704 à la Bastille, & fut enterré la nuit à la Paroisse de Saint-Paul. L'Auteur des Philippiques (M. *de la Grange-Chancel*) dans sa *Lettre à M. Fréron*, prétend que ce prisonnier étoit le Duc de Beaufort, que l'on disoit avoir été tué au siège de Candie, & dont on ne put trouver le corps. Il donne pour raison de la détention de ce Duc, son esprit remuant, la part qu'il avoit eue aux mouvemens de Paris du tems de *la Fronde*, & son opposition, comme Amiral, aux desseins du Ministre Colbert, chargé du Département de la Marine. M. *Poullain de Saintfoy* combat toutes ces opinions sur l'Homme au masque de fer. Il recule encore l'époque de la détention de ce prisonnier à la Citadelle de l'Isle Sainte-Marguerite, fixée par M. de Voltaire à *1661*, par M. de la Grange-Chancel à *1669*, & par l'Auteur

des *Mémoires Sécrets* à la fin de 1683. M. de Saintfoy assure que ce prisonnier inconnu étoit *le Duc de Montmouth*, fils de Charles II, Roi d'Angleterre, & de Lucie Walters; qu'il s'étoit formé un parti dans le Comté de Dorset, où il avoit été proclamé Roi; qu'ayant attaqué l'Armée Royale, il fut défait, pris, & conduit à Londres, où il fut renfermé à la Tour; & condamné à être décapité, le 15 Juillet 1685. M. de Saintfoy ajoute que le bruit courut, dans le tems, qu'un Officier de l'armée du Duc de Montmouth, qui lui ressembloit singulièrement, fait prisonnier avec lui, eut le courage de mourir à sa place. Il cite *M. Hume* & le Livre des *Amours de Charles II & Jacques II, Rois d'Angleterre*; & il observe, pour accréditer son opinion, que Jacques II, pouvant craindre quelque révolution qui rendît la liberté au Duc de Montmouth, pensa que, quoiqu'il lui accordât la vie, il feroit sans inquiétude en le faisant passer en France. Le Jésuite Henry Griffet, qui a été pendant long-tems Confesseur (1) des prisonniers de la Bastille,

---

(1) Les Jésuites, devenus Confesseurs des Rois, ne manquèrent pas de placer un d'entr'eux dans le poste de Confesseur de la Bastille. Cette place, peu importante dans d'autres mains, étoit dans les leur un moyen de faire des découvertes qui entroient dans les vues profondes de leur politique infernale. Aussi étoit-elle devenue héréditaire dans la Société.

qui avoit feuilleté tous les papiers les plus ſecrets des Archives de ce Château, & qui avoit ſans doute vu le regiſtre mortuaire qui exiſte dans ce dépôt, a fait une *Diſſertation* très-ſolide ſur ce problême hiſtorique. Ce Jéſuite n'atteſte pas que l'*Homme au maſque de fer* fût le *Comte de Vermandois*; mais il raſſemble bien des raiſons & des probabilités en faveur de cette opinion; & il ſemble que ſur cette matière le ſuffrage du Père Griffet doit être d'un grand poids.

VI. Le dépôt de la Baſtille contient pluſieurs malles de papiers de feu M. *le Duc de Vendôme*, (1) qui concernent ſon Hiſtoire, & celle des guerres d'Eſpagne, d'Italie & de Flandres. Ces papiers furent ſaiſis ſur ſon fils naturel, qui étoit ſon légataire, lequel étant

(1) Louis-Joſeph, Duc de Vendôme, de Mercœur, d'Etampes & de Penthièvre, Général des Galères, Grand-Sénéchal, & Gouverneur de Provence, né le 30 Juillet 1654, fut Vice-Roi, & Généraliſſime des Armées de Catalogne & d'Eſpagne, depuis 1685, juſqu'au commencement de ce ſiècle. En 1702, il paſſa au commandement des armées d'Italie, où il battit le Prince Eugène, & les Impériaux; & en 1707, il fit la campagne de Flandres: il retourna trois ans après en Eſpagne, où il mourut à Vinaros, le 11 Juin 1712. Cet homme célèbre par ſes exploits militaires, qui avoit le Roi Henri IV pour biſayeul, ne laiſſa d'autre poſtérité, qu'un fils naturel qu'il fit ſon légataire.

ſoupçonné d'avoir compoſé la brochure intitulée *les trois Maries* (les trois MAILLYS), fut renfermé d'abord à la Baſtille, & transféré dans la ſuite à Vincennes, où il eſt mort. Ces papiers ſont dans un lieu humide : ils ne tarderont pas à être pourris ou rongés par les vers : & la poſtérité ſera privée de ces matériaux précieux & uniques en leur genre.

VII. Le ſieur *Vaillant*, Prêtre vertueux, mais, pour ſon malheur, Appellant de la trop fameuſe *Bulle*, fut détenu à la Baſtille depuis 1728, juſqu'en 1731. Il y fut de nouveau renfermé en 1734. Des perſonnes livrées à l'illuſion ou ſéduites, débitèrent « que » ce Prêtre étoit *le Prophête Elie*, deſcendu » depuis peu ſur la terre; qu'il étoit à la Baſtille; » mais qu'il en ſortiroit miraculeuſement, & » ſeroit mis à mort. » Les partiſans de cet Eccléſiaſtique furent nommés *Vaillantiſtes*. Les vexations que l'on exerçoit contre lui, & ſes auſtérités, lui avoient échauffé l'imagination. Il crut quelque-temps qu'il étoit effectivement le Prophête Elie. Il s'attendoit à ſe voir enlever quelque jour dans un tourbillon de feu, & il l'annonçoit bonnement aux Officiers de l'Etat-Major. Le 26 Janvier 1739, le feu prit à ſa cheminée, il crut être au moment de ſon enlévement, mais le feu s'éteignit, & il

il demeura ſous les verroux, comme à l'ordinaire. Alors il ſe crut obligé de déclarer très-ſérieuſement, par écrit, au ſieur Hérault, Lieutenant de Police, que *lui* VAILLANT *n'étoit en aucun ſens le Prophête Elie, qu'il ne le repréſentoit pas, & n'avoit même aucune miſſion pour l'annoncer, agir, ni parler en ſon nom.* Un Dimanche étant entré dans la Chapelle pour entendre la Meſſe, il s'empare des Ornemens, paſſe l'aube, met la chaſuble & commence la Meſſe. On appelle du ſecours; le Major vient, veut interrompre le Prêtre, qui continue. Le Major s'oppoſe, le Prêtre réſiſte; & les deux champions ſe prennent au collet. Cette ſcene priva pour toujours le Priſonnier d'aſſiſter à la Meſſe. Il fut transféré dans la ſuite à Vincennes, où il eſt mort.

VIII. Le *Comte de Lally* a été près de trois ans à la Baſtille. Il étoit d'un tempérament violent. Un de ſes propos favoris étoit « qu'il » ne connoiſſoit point de plaiſir plus doux que » celui de la vengeance, que c'étoit vraiment » le plaiſir des Dieux ». Il diſoit: *le Parlement me jugera ſuivant toute la rigueur des Loix, mais le Roi me fera grace, & commuera la peine.*

On lui avoit permis d'avoir avec lui un

Secrétaire. Il le harceloit par ses duretés continuelles. Un jour ce Secrétaire ayant apperçu dans la grande cour un amas de sang caillé provenu d'une saignée de malade, qu'un valet avoit jetté par inconsidération, il fut saisi d'effroi, se crut prêt d'être supplicié ; la tête lui tourna. Il fut transféré à Charenton.

Le Major de la Bastille eut ordre de conduire le Comte de Lally au Palais pour le dernier interrogatoire. M. le premier Président vouloit que cet Officier lui ôtât le cordon de l'Ordre, & les marques de ses dignités. Il refusa, & les Huissiers le firent. Le Comte de Lally reconduit à la Bastille, les promenades & les visites lui furent interdites. Les Officiers se relevoient pour lui tenir compagnie. Son Arrêt ne fut exécuté que trois ou quatre jours après qu'il eut été prononcé. Pendant ce temps, ses parens se promenoient en voiture du côté de la porte Saint-Antoine, & faisoient devant sa fenêtre la démonstration de se couper le cou. Tous leurs signaux furent inutiles, le prisonnier concentré en lui-même, ne jetta point les yeux de ce côté, & laissa tout à faire au Bourreau, qu'il eût prévenu certainement. Le Major fut chargé de le ramener à la conciergerie, & de passer dans sa chambre la nuit d'horreur qui précéda son exécution. Il s'y re-

concilia avec cet Officier, qu'il avoit pris en haine. Le lendemain M. Pasquier, Conseiller au Parlement, lui dit : *le Roi est plein de bonté; il vous fera sûrement grace, si vous déclarez ce que vous savez sur vos deux complices, &c.* Lally entra en fureur, traita M. Pasquier de perfide, lui prodigua les injures les plus grossières; proféra avec emportement les imprécations & les blasphêmes les plus horribles. Le Magistrat ordonna qu'on lui mît un baillon à la bouche. Peu après le Confesseur parut; on lui ôta le baillon. Il fit semblant de se recueillir, tira une pointe de compas qu'il s'étoit ménagée, & s'appuya fortement dessus, voulant se détruire. On s'en apperçut, & on le désarma. Il dit : *F........; j'ai manqué mon coup.* Le Chirurgien trouva la blessure très-légère. Enfin le patient se calma, & se confessa. Il fut exécuté le   Mai 1766.

La famille du Comte de Lally avoit fait le relevé de toutes les circonstances de l'exécution du Duc de Biron; elle en sollicita inutilement la répétition. Cette famille fut moins empressée à sauver la personne du coupable, qu'à recouvrer les sommes immenses qu'il avoit fait passer en Angleterre.

M. de Voltaire a donné récemment des *Fragmens sur l'Inde*, où il évoque à son tribunal le procès du Comte de Lally, pour reviser l'Arrêt

qui l'a condamné. On voit, avec un mépris mêlé d'indignation, que ce vieillard, qui se vante d'aimer le vrai par-dessus tout, & qui se donne, comme ayant vu les Mémoires les plus circonstanciés, les informations les plus secrettes du procès, ne fait qu'effleurer les moyens de justification proposés dans les Mémoires seuls de la partie condamnée. Cela suffit à M. de Voltaire pour déclamer contre le Parlement de Paris, pour lui reprocher à tort & à travers des misères de deux cents ans, jusqu'à l'*Arrêt en faveur d'Aristote*, sans qu'il ait eu le bon sens de se dire à lui-même que toutes les ames honnêtes seroient soulevées de cette méchanceté basse, qui profite de la circonstance où les membres de cette Compagnie, victimes de leur zèle pour la Nation, sont dispersés en exil, pour leur insulter sans pudeur. C'est bien là le coup de pied de l'âne, suivant la remarque de la *Gazette Littéraire de l'Europe*, année 1773.

Fin des Remarques sur le Château de la Bastille.



Lerachez Sculp.

Siége de la Bastille, prise en 2 heures et demie, le 14 Juillet 1789.

PRISE ET DÉMOLITION
DU FORT
DE LA BASTILLE,

Pour ſervir de ſuite à l'Hiſtoire de la Baſtille.

LA deſtinée d'un monument conſacré au deſpotiſme, à l'arbitraire, aux reſſentimens ou aux vengeances miniſtérielles, à la barbare avidité de ſes Gouverneurs, toujours dévoués, par une cruelle reconnoiſſance, aux volontés ou aux caprices du deſpote, devoit diſparoître & s'effacer devant le crépuſcule de la liberté. Cette forteresse, bâtie ſans goût, comme ſans néceſſité, occupant dansl'enceinte d'une Ville immenſe un eſpace qu'un monument utile aux Arts ou au Commerce eût mieux rempli, plus redoutable aux paiſibles habitans de la Capitale qu'à ſes ennemis, coûtoit au Monarque des ſommes immenſes, que les dilapidations des Chefs & des ſubalternes même groſſiſſoient encore impunément;

cette horrible prifon, féjour des grands forfaits & de l'ombrageux oftracifme, labyrinthe impénétrable d'un farouche pouvoir, dépôt infâme d'inftrumens nouveaux de tortures & de mort, théâtre récent de la plus exécrable trahifon : déjà elle n'eft plus. La main de la liberté vient de frapper fes fondemens. Un Prévôt des Marchands en pofa la première pierre : la première pierre qui s'en détache, va écrafer la tête du dernier de fes fucceffeurs. Un grand Roi, de grands Capitaines l'avoient jugée imprenable : deux heures & demie de tems la font tomber entre les mains d'une poignée de Bourgeois fans expérience, & prefque fans armes ; car qu'eft-ce qu'une arme dans les mains d'un homme qui ne fait pas la manier ?

Il eft vrai qu'ils étoient fecondés par les plus braves foldats de la Nation, par les Gardes-Françaifes ; mais, outre qu'ils n'y étoient pas tous, qu'auroient-ils fait eux-mêmes fans les cohortes bourgeoifes, tout indifciplinées qu'elles étoient ? Le patriotifme, ce fentiment nouveau, (car le defpotifme l'avoit effacé du cœur des Français) fuppléa à tous les talens militaires. On a vu la bravoure, le zèle & l'intrépidité confondre enfemble les Héros ; le laurier de la victoire couronner indiftinctement toutes les têtes. Les premiers Citoyens de la conquérante Rome

n'étoient ni disciplinés ni aguerris; en furent-ils moins les aïeux des maîtres du monde?

Mais n'anticipons ni sur les faits, ni sur les éloges; achevons l'Histoire de la Bastille: c'est celle de son dernier soupir. Nous regardons comme indispensable, & on nous saura gré peut-être de reprendre les faits d'un peu plus haut. Ils ne sont d'ailleurs rien moins qu'étrangers à cette Histoire.

Le Sully du dix-huitième siècle, M. Necker, avoit reçu, le Samedi 11 Juillet, une Lettre d'exil hors du Royaume. Il dînoit alors; il lit la Lettre, achève son repas, monte en voiture avec son épouse, se fait conduire à Saint-Ouen; là, il prend des chevaux de poste, & prend la route de Bruxelles.

Il fallut du tems pour que cette nouvelle se répandît; mais le lendemain, Dimanche, elle est sue de tout le monde. Le même jour, au matin, on lit dans des placards, affichés avec profusion, que le Roi, pour maintenir le bon ordre dans sa bonne Ville de Paris, & pour prévenir les attentats de certaines gens mal intentionnés, avoit cru devoir faire avancer des troupes vers la Capitale: & déjà la barrière de la Conférence est gardée par ces troupes armées de toutes pièces, & hérissée de canons. Les Champs Elysées

ſont occupés par un camp: Un autre exiſtoit au Champ de Mars. Le pont de Sève eſt gardé par des troupes & des canons. Il y a des cantonnemens à Saint-Cloud, à Meudon, aux portes de Verſailles. Cinq Régimens & de l'artillerie viennent d'arriver à Saint-Denis. Des travaux tracés à Montmartre, par la main de la charité, ſont déſignés par celle de la fureur & de la vengeance, comme devant ſervir à l'exécution de la plus abominable conſpiration.

M. Necker eſt exilé, & le Baron de Breteuil eſt rappellé; & les Barantin, les Villedeuil, reſtent avec l'infame intrépidité de la ſcélérateſſe.

Une ſucceſſion ſi rapide d'événemens imprévus & extraordinaires, une exploſion ſi ſoudaine & ſi chaude d'un complot déjà vivement ſoupçonné; des changemens ſi bruſques & ſi déſagréables au Peuple & à ſes Repréſentans aſſemblés, déceloient néceſſairement les projets les plus ſiniſtres: c'étoit le manifeſte de la guerre civile; ce fut l'éveil & le ſignal de la liberté.

Dans l'après-midi du Dimanche, les Citoyens paiſibles s'étoient répandus dans les Jardins publics. Le Camp des Champs Elyſées n'attiroit encore que des ſpectateurs, lorſque des mouvemens inquiets parmi le Peuple, la retraite précipitée des femmes & des Citoyens ſans ar-

mes, la défertion fubite des Tuileries, des évolutions militaires, des cris fourds & lointains, annoncent un danger prochain. Le Palais-Royal ne peut déjà plus contenir la foule des Bourgeois alarmés, qui font entendre par-tout ce cri effrayant : *Aux armes ! vîte, aux armes, Citoyens!* Bientôt l'alarme fe communique. Déjà l'on voit briller dans les rues quelques épées citoyennes. Une populace active & nombreufe fubitement armée de fufils, de coutelas, de fabres, de maffues, de bâtons, fe répand tumultueufement dans les différens quartiers de la Ville. Elle force ; elle entraîne le Bourgeois à demi-inftruit, & non encore précautionné: elle menace même d'arracher à fes foyers l'époux, le père, le fils qui ne connoît point encore fes ennemis. On ne fait bientôt plus qui l'on a le plus à redouter, d'un ennemi encore éloigné, ou d'une populace violente & facile à s'allarmer.

Ce fut cependant cette populace qui fauva Paris par fon audacieufe activité. Elle avoit engagé M. Curtius, fameux Artifte en Buftes de cire, de fe défaifir de ceux de M. le Duc d'Orléans & de M. Necker. En poffeffion de ces buftes, dont la parfaite reffemblance lui rappelle le fouvenir de ces deux amis du Peuple, & lui en retrace les vertus tutélaires, elle les promène dans les rues. Un crêpe blanc, qu'elle y a attaché,

exprime ſa douleur & ſon deuil ; & loin de manifeſter aucun deſſein hoſtile, elle ſe fait accompagner par quelques eſcouades du Guet, pour maintenir l'ordre, & prévenir toute eſpèce de brigandage. Les troupes ennemies prennent ce prétexte pour ſe répandre dans la Place Louis XV, ſur les Boulevards, à la Place Vendôme ; là d'infâmes ſoldats ſe précipitent au milieu d'un troupeau de femmes, de vieillards & d'enfans, qu'ils foulent ſous les pieds de leurs chevaux, ou qu'ils aſſaſſinent à coups de ſabres. Les buſtes ſont mutilés, & la populace diſperſée. Cet horrible attentat frappe bientôt les oreilles des Gardes-Françaiſes. Ces généreux ſoldats de la Nation ſe précipitent en foule hors de leurs cazernes, malgré l'ordre froidement barbare de leurs Officiers. Ils volent ; & déjà ſoutenus de la mouſqueterie & d'un canon du dépôt, ils ont balayé les boulevards d'un détachement de Royal-Allemand, & d'un autre détachement de Dragons.

Tandis que les choſes ſe paſſoient ainſi aux Boulevards & à la Place Vendôme, un Prince, pourvû d'une des grandes charges de la Couronne, & Colonel du Régiment Royal-Allemand, Lambeſc, dont nous ne prononçons ici le nom que pour le dévouer à l'immortalité de la ſcélérateſſe ; Lambeſc, à la tête de ſon Régiment, s'étoit jeté en furieux dans la Place de Louis XV,

le fabre d'une main, un piftolet dans l'autre; déjà il frappe, écarte la foule des Citoyens, qui, fubitement enveloppés de ces barbares, cherchoient à fuir par des chemins détournés. Les Gardes-Françaifes, qui accouroient de toutes parts, fe rallient fous les drapeaux de la Nation, arrêtent d'abord cette impétuofité, & obligent l'ennemi à regagner fon camp. Lambefc, irrité d'une réfiftance que ne lui avoit pas encore fait éprouver les badines parifiennes; Lambefc, qui n'écoute plus que les mouvemens d'une orgueilleufe rage, a la baffeffe de pourfuivre à cheval, & armé des deux mains, un jeune Bourgeois à pied & fans armes, qui cherchoit un afyle dans le jardin de fon Roi. Il l'atteint fur le Pont-Tournant, & l'affaffine d'un coup de piftolet tiré à bout portant. Il pénètre dans le jardin, qu'il trouve prefque défert: un vieillard, qui fe retiroit avec fon ami, fe préfente devant lui; il lui tend fes débiles bras pour lui demander la vie; & déjà Lambefc lui a fendu la tête de fon large cimeterre. Après avoir cherché inutilement dans tout le jardin de nouvelles victimes, il fe hâte de regagner le camp des Champs Elyfées; mais ce camp eft abandonné dans la nuit du Dimanche au Lundi.

La conduite audacieufe de Lambefc fait foupçonner, avec quelque fondement, qu'il s'étoit

chargé de donner, en mettant le premier ſon Régiment en action, & en frappant les premiers coups, le ſignal de l'horrible maſſacre, dont le plan avoit été conçu, combiné & tracé dans le ſecret des cabinets, par la main de ceux qui entouroient de plus près le Trône, les Princes du ſang, ſecondés par des Miniſtres vils & corrompus, par des Officiers vendus à l'intérêt, & par des Ariſtocrates orgueilleux, intéreſſés au déſordre, à l'anarchie, & ſur-tout à la diſſolution des Etats-Généraux, qu'ils regardoient comme les ennemis infaillibles de leurs droits chimériques, de leurs privilèges inſultans & de leurs monſtrueuſes uſurpations.

Mais la contenance fière & ferme des Gardes-Françaiſes, dont la troupe groſſiſſoit à chaque inſtant, & les nombreuſes cohortes des Bourgeois armés à la hâte, qui, ſe précipitoient au-devant de leurs vils aſſaſſins, leur en impoſèrent, ſans doute; ils diſparurent, ou plutôt ils s'éloignèrent; on éclaira leurs pas toute la nuit, & le paiſible Citoyen put la paſſer, ſinon dans le repos & la ſécurité, au moins dans le calme & dans le ſilence: mais ce ſilence même avoit pourtant quelque choſe d'effrayant, parce qu'il étoit extraordinaire. Une ſombre illumination bordoit le premier étage des maiſons; & pour la première fois, ce ſignal de la joie & de l'allégreſſe

publique devint, pour le Parifien alarmé, le préfage de la terreur & de l'effroi.

Cependant un tocfin général s'étoit fait entendre dans Paris dans les dernières heures de la journée du Dimanche. Les Citoyens s'étoient raffemblés dans les Eglifes, pour délibérer fur la chofe publique, fur les dangers, & fur les précautions à prendre pour les faire ceffer ou pour les prévenir ; tandis que les Gardes-Françaifes, qu'on n'appelle plus que les Gardes-Nationales, alloient préfenter le combat au camp des troupes commandées par Lambefc : elles le refusèrent, & mirent bas les armes. Lambefc eft menacé d'une défection totale. Il a l'imprudence de menacer fes foldats de la corde : ceux-ci fe foulèvent, & dès le matin du Lundi, il fe voit obligé d'abandonner & fes troupes & fon camp, & va porter à Verfailles l'alarme dans le cercle abject des Ariftocrates, qui, dans une déteftable orgie, célébroient d'avance les iniques fuccès d'un complot qu'ils croyoient immanquable.

Ce même, jour l'Affemblée nationale envoie une députation au Roi pour lui propofer des moyens de pacification : le Roi, toujours obfédé, toujours trompé, répond que toutes les précautions que pourroit prendre l'Affemblée, deviennent inutiles ; qu'il fe charge de tout, & que du refte, il perfifte dans les intentions qu'il a déjà

manifestées aux Représentans de la Nation.

Cette préoccupation fâcheuse d'un Roi, qui, depuis le premier moment de son avènement au Trône, n'avoit respiré que le bonheur de son peuple, augmente encore les inquiétudes publiques; le danger grossit à tous les yeux, & la réponse du Roi accélère & les armemens des Citoyens guerriers, & les délibérations de ceux qui ont consacré leurs talens & leur vigilance à la sûreté commune. Les Electeurs s'assemblent à l'Hôtel-de-Ville, forment un Comité permanent, vu l'urgence & l'importance des conjonctures; ils établissent, dans toute l'étendue de la Ville, soixante Districts qui communiquent entr'eux & au Comité central de la Ville. Une Garde bourgeoise est promptement levée. Les Gardes-Françaises, les Gardes-Suisses, plusieurs soldats de divers Régimens sont incorporés dans la Milice-Parisienne, qui reconnoît pour Chef & pour Commandant-Général d'abord M. le Marquis de la Salle, puis M. le Marquis de la Fayette, à qui son héroïsme reconnu, son patriotisme, ses talens & ses vertus ont acquis l'unanimité des suffrages & des vœux : mais le Lundi, dont je décris actuellement les évènemens, on reconnoît encore les ordres & la présidence d'un traître : c'étoit de Flesselles, Prévôt des Marchands.

Le soin que je m'impose de transmettre à la

poſtérité des noms qui ne doivent parvenir juſqu'à elle qu'avec le ſceau de la réprobation & de l'exécration qu'ils inſpirent à la génération actuelle, me fait ſouvenir que je n'ai pas encore nommé le Chef-Commandant de cette mémorable conſpiration.

Ce Chef, ce conſpirateur guerrier, c'eſt un Maréchal de France; & ce Maréchal de France, c'eſt *de Broglie*; c'eſt lui; c'eſt un Français, un Citoyen, qui a eu l'inſigne baſſeſſe d'accepter le commandement d'une armée deſtinée à égorger des Français, des Citoyens, ſans doute pour ſervir, ſeconder une cabale odieuſe, dont il doit partager aujourd'hui l'infamie, les remords & les craintes.

Nous paſſons ſous ſilence une foule de faits que nous avons jugés au-deſſous du pinceau de l'Hiſtoire, & qui ſont conſignés dans les relations du moment. Ce jour voit armés cent mille Citoyens, & la nuit qui ſuccède eſt plus calme qu'on ne devoit raiſonnablement s'y attendre. La populace déſarmée, ou miſe ſous l'influence des Gardes-bourgeoiſes, ne prolonge plus l'alarme dans les rues par ſes courſes incertaines & tumultueuſes: ce fut le premier fruit de l'établiſſement du Comité, des Diſtricts & des ſages délibérations qui furent priſes par-tout, & par-tout exécutées avec un concert inconcevable.

Le Mardi 14 Juillet, nouvelles cocardes: jufqu'à ce jour, on les avoit portées vertes: cette couleur rappelle le fouvenir d'une livrée déteftée, celle du Comte D'...... ; on fubftitue à cette couleur, qui ne peut plus parer que des traîtres & des confpirateurs, les couleurs du blafon de la Ville, le rofe & le bleu. Les auteurs de cet horrible complot, que la toute-puiffance fans doute venoit de faire avorter, ne défemparoient toujours pas. On les connoiffoit, on foupçonnoit même les complices & les adhérans fubalternes; la confpiration étoit formidable, foit par le rang, le crédit & les richeffes de fes fauteurs, foit par leur nombre; on craignoit donc toujours; & cette ctainte multiplioit, à chaque inftant, les foldats de la Patrie.

On croyoit encore le premier Prince du Sang, qui, par fes vertus, fa popularité, & fur-tout par les actes répétés de la plus noble bienfaifance, étoit devenu, à juftetitre, l'idole des Français & par conféquent l'objet de la haine & de la vengeance d'une baffe ariftocratie; on croyoit, dis-je, que M. le Duc d'Orléans étoit exilé, & peut-être tombé au pouvoir de fes ennemis. On menaçoit de mettre le Palais-Royal en cendres; les Repréfentans de la Nation étoient eux-mêmes menacés d'un maffacre inévitable. Toutes les barrières de la rive droite de la rivière avoient été incendiées

dans

dans la nuit du Dimanche au Lundi. Il y eut des avis que les incendiaires avoient été ſoudoyés par la cabale, & que cet incendie, exécuté à la même heure, & à-la-fois, n'étoit qu'une diverſion imaginée par elle, pour dépayſer le Pariſien, & l'occuper.

Les troupes n'étoient plus aux portes de Paris ; mais les cantonnemens de Sèves, de Saint-Cloud, de Meudon & de Saint-Denis, ſubſiſtoient toujours ; on attendoit de nouveaux Régimens, & de l'artillerie. Tous les ſujets d'alarmes n'étoient point effacés ; il falloit ſe tenir plus que jamais ſur la défenſive : il falloit renforcer de plus en plus l'armée pariſienne ; & la Ville n'avoit point d'armes. Le Prévôt des Marchands refuſoit toujours d'en donner, ſous différens prétextes. Un particulier ſe fait introduire chez lui à ſon lever : il lui donne avis que les ennemis ont arrêté en chemin un convoi de munitions ; il ne s'en émeut pas ; il ordonne froidement qu'on en prenne note.

Le beſoin d'armes étoit preſſant ; en attendant la détermination du Prévôt, dont on ne ſuſpectoit pas encore le caractère, on ſe détermine à aller aux Invalides. On y va plutôt en foule qu'en force. On n'imagine pas que, dans la cauſe du patriotiſme & de la liberté, il ſoit poſſible de rencontrer des diſſidens. Les Invalides ouvrent

leurs portes. La foule se répand dans l'Hôtel ; fond sur le magasin des armes, s'empare de toutes celles qu'elle y trouve : on ne savoit pas encore que le Gouverneur en avoit fait enlever, la veille, six voitures, & qu'il en avoit fait cacher une quantité prodigieuse entre la voûte de l'Eglise & le toit qui la couvre. On s'empare en même-tems des canons, qu'on amène : on avoit eu soin, la veille, de se rendre maître de ceux des Casernes des Gardes-Françaises ; mais on ne s'y étoit déterminé que dans la crainte qu'ils ne fussent livrés à la main du despotisme. On assure que plusieurs de ces canons avoient été encloués ; on en accuse les Officiers ; on fonde probablement cette accusation, au moins vraisemblable, sur leur scission d'avec le Corps des Grenadiers & Fusiliers, & sur les efforts qu'ils firent pour empêcher les Gardes-Françaises de sortir de leurs Casernes les Dimanche, Lundi & Mardi.

Les armes qu'on trouve sous la main ne suffisant pas pour armer tous les Citoyens, on se résout d'aller en demander au Gouverneur de la Bastille.

Mais avant de nous livrer à l'historique des faits relatifs à la destinée de cette Forteresse, voyons ce qui se passoit dans la Ville & dans l'Hôtel-de-Ville.

L'état d'incertitude où l'on étoit toujours sur le plan de la conspiration formée contre la Capitale, &, par suite, contre la France entière ;

fur les noms, les caractères & le nombre des conſpirateurs ; l'extrême importance dont il étoit de recueillir, ſur tous ces objets, le plus de connoiſſances poſſible ; la crainte, trop fondée peut-être, que tous les Nobles, qui, du moins par le rang, tenoient à la ſecte ariſtocratique, ne déſertaſſent la Ville ; & que, triant, pour ainſi dire, par leur retraite, les victimes déſignées par la ſeule dénomination de leur claſſe, les ennemis n'euſſent plus eu à craindre de les confondre ſous leurs coups avec leurs complices ou leurs adhérans : toutes ces conſidérations menèrent naturellement à l'heureuſe précaution, non-ſeulement de retenir en-dedans des Barrières tous les Citoyens, ſans diſtinction de rang ; mais encore d'arrêter & de viſiter toutes les voitures qui ſe diſpoſoient à ſortir de Paris. Ce fut cette précaution, dont l'événement n'a que trop juſtifié la néceſſité, qui perdit M. de Fleſſelles. On découvrit des traces d'une correſpondance criminelle. Une lettre, trouvée dans la poche de de Launay, acheva de le convaincre ; mais il ignoroit encore qu'on eût découvert la part qu'il avoit dans cette abominable conſpiration.

Pendant que les choſes ſe paſſoient ainſi, un détachement des Gardes-Françaiſes & environ deux mille (1) Bourgeois armés, s'étoient ren-

(1) D'autres diſent ſix mille.

dus à la Baſtille. Le Gouverneur, à qui cette députation (car c'en étoit une, plutôt qu'une armée) avoit demandé, au nom de la Ville, des fuſils & des munitions, avoit fait baiſſer le premier pont-levis : on s'étoit avancé, avec confiance, juſques dans la première cour ; mais bientôt après le pont-levis ſe hauſſa. Cette manœuvre étonna d'abord ; elle devint peu après effrayante. Un Canonnier, qui ſe trouvoit dans la troupe engagée dans ce moment dans la cour de la Baſtille, s'apperçut des premières manœuvres de la plus horrible trahiſon. Il invite ſes camarades à ſe ranger promptement le long des murs de la tour, pour ſe mettre au moins à l'abri du jeu des canons ; mais cette précaution, heureuſe ſans doute, n'empêcha pas qu'un grand nombre de Bourgeois & quelques Gardes-Françaiſes ne fuſſent les victimes de celui d'une mouſqueterie ſoutenue. Le pont-levis ſe baiſſe enfin. On ſe hâte de ſortir de ce coupe-gorge, où il n'a pas tenu au traître Gouverneur, l'infâme Delaunay, nom déteſté & regardé comme une calamité par ceux qui ſont obligés de le porter, de faire une horrible boucherie de ſes Concitoyens.

On n'eſt pas plutôt inſtruit à l'Hôtel-de-Ville de ce procédé inoui de de Launay, & que la multitude ſeule des témoignages force à croire, que le Comité permanent ſe hâte d'envoyer à ce Gouverneur une députation, pour lui demander

raiſon de ſa perfidie & du ſang qu'il a répandu à diſcrétion, & contre toutes les règles du droit des gens. Introduits dans la première cour, comme l'avoient été avant eux les Bourgeois, les Députés crurent remarquer qu'on ſe diſpoſoit à les envelopper dans le même ſyſtême de trahiſon : cela ne les empêcha pas de ſignifier à Delaunay le décret dont ils étoient porteurs. Delaunay parle, de l'intérieur, de ſe rendre; &, au moment où on s'attend à une capitulation, toute la fortereſſe tonne, & ſur les Députés, & ſur les aſſiégeans, qui avoient ſuſpendu l'attaque. Alors les Députés ne ſongent qu'à ſe retirer, s'il leur eſt poſſible : ils y parviennent avec peine; mais en ſortant de la Baſtille, un autre danger, non moins preſſant, les attend : le peuple, qui ne reſpire par-tout que perfidie, trahiſon, déception, voit encore des traîtres dans ces malheureux Députés, à qui il étoit bien permis de porter ſur leurs phyſionomies l'empreinte du trouble, de la terreur & du déſordre inſéparable de ces impreſſions : ils ont encore beaucoup de peine à ramener le peuple à une opinion plus conforme à leurs caractères, & même à ſe ſouſtraire à ſa fureur.

On ne ſongeoit encore à la Baſtille que pour avoir les armes & les munitions, qu'on ſoupçonnoit, avec raiſon, dans ſon enceinte. Tant de

trahiſon, tant de concert entre les traîtres, commençoient à faire reſſortir de toutes les idées qui agitoient les eſprits, l'idée de l'importance dont il ſeroit de ſe rendre maître de la Baſtille. Sa ſituation, le caractère de celui qui y commande en chef, la formidable batterie dont cette Citadelle eſt hériſſée, la quantité de munitions dont on ſavoit qu'elle étoit fraîchement munie, juſques aux troupes qui venoient d'y être introduites, comme garniſon : tout juſtifioit la néceſſité d'une entrepriſe; mais la difficulté ne s'en montroit pas moins à côté.

Cette dernière conſidération n'empêchoit cependant pas les Gardes-Françaiſes de s'en occuper, d'en parler, de la concerter même. Ils étoient dans cette diſpoſition qu'animoit encore le deſir de venger leurs camarades, qui, avec pluſieurs Bourgeois, avoient été, le matin même, immolés à la plus lâche trahiſon, lorſque, environ deux heures après midi, ils furent rencontrés par un Citoyen, nommé *Hulin*, qui, après une courte harangue, ſe mit à leur tête, ou plutôt ſe mêla parmi eux.

Les Gardes-Françaiſes, compoſés, dans ce moment, d'un détachement des Grenadiers de Reſuvielle, & d'un autre détachement de Fuſiliers de la Compagnie de Luberſac, commandés par Warguier, Sergent-Major des Grenadiers, & par Labarthe, Sergent aux Gardes, ſe mettent

ſur-le-champ en marche, avec trois pièces de canon qu'ils ont avec eux. Un grand nombre de Citoyens armés ſe réuniſſent aux Gardes, & reconnoiſſent *Hulin* pour leur Chef. Mais la cauſe commune rend le commandement commun; les Militaires & les Bourgeois obéiſſent tour-à-tour aux Bourgeois & aux Sergens.

Cette petite armée ſe groſſit encore ſur ſa route: d'autres détachemens de Grenadiers & de Fuſiliers amènent cinq autres pièces de canon; & réunis à l'armée nationale, ils prennent leur route par le Port au Bled, & par le quai qui conduit à l'Arſenal: là, on trouve encore des cohortes bourgeoiſes, & deux pièces de canon qui étoient venues ſe joindre à l'armée. Un troiſième Sergent, *Richemont*, partage le commandement & la conduite du ſiège.

Tandis qu'un grand nombre de Citoyens armés ſe raſſembloient par pelotons, ſans ordre & ſans Chef, ſous le canon de la tour, par la rue & par le Faubourg Saint-Antoine, l'armée des aſſiégeans étoit déjà dans la première cour de l'Arſenal. Les Invalides, qui y avoient une caſerne, n'étoient ni en nombre ſuffiſant pour réſiſter, ni même dans l'intention de s'oppoſer à leur approche; ils ſe joignent, au contraire, à eux; & tous enſemble pénètrent, ſans difficulté, dans la ſeconde cour.

Dans une Hiſtoire telle que celle dont le mérite eſt de n'omettre aucun des faits particuliers qui y concourent, nous manquerions à ce mérite-là même, ſi nous laiſſions échapper aucun de ceux qui peuvent ſervir à la gloire, à l'immortalité même des braves ſoldats de la Patrie.

Ce motif nous engage, avant d'entamer l'action que nous ſommes ſur le point de décrire, à faire connoître d'avance les noms de ceux qui ont joué un rôle marquant dans cette action. Il nous paroît ſur-tout indiſpenſable de faire connoître un Chef, que juſques-là l'armée n'avoit pu reconnoître, mais à la conduite de qui elle s'abandonna, depuis ce moment, avec cette ſoumiſſion & cette confiance qu'inſpirent toujours le talent & la vertu. Je veux parler de M. *Elie*, Officier au Régiment de la Reine, Infanterie, qui ſe trouva, ſans le vouloir, ou du moins ſans l'avoir ſollicité, chargé en chef de l'expédition ; mais, toutefois, ſans excluſion ni du Bourgeois ni des Sergens aux Gardes que nous avons déjà nommés. Par-tout c'étoit moins concurrence que concours de commandement & d'obéiſſances, de force & de talens, de zèle & de prudence, de patience & d'ardeur. Un avis ſage étoit-il ouvert ? on le ſuivoit, ſans s'informer s'il venoit d'un Chef ou d'un Soldat ; tout eſt chef par le talent ; tout eſt ſoldat par le patriotiſme ; tout

Français par le courage, la bravoure & l'intrépidité.

Un Canonnier du Corps-Royal de la Marine de Breſt, arrivoit ce jour-là même de cette Ville. *Canivet* (c'eſt le nom de ce Canonnier) venoit paſſer quelques jours avec un oncle qu'il avoit dans cette Capitale. Il apprend l'expédition projettée contre la Baſtille : il juge ſon bras & ſon talent utiles à une auſſi grande entrepriſe : il brûle d'ailleurs de ſignaler les premiers inſtans de ſon arrivée, par un acte de patriotiſme & de dévouement. Il ne ſe ſouvient plus de la fatigue d'un long voyage, & c'eſt à un ſiège qu'il veut aller prendre les premiers inſtans d'un bien juſte repos. Il joint l'armée, ſe nomme, ſe fait connoître, & il eſt chargé de la direction d'un canon. On verra combien il ſut ſe rendre utile, & combien ſon habileté contribua au ſuccès d'une entrepriſe qui ne paſſoit encore que pour une courageuſe témérité.

Le crime des aſſiégés ſuffiſoit bien pour les faire tenir ſur la défenſive : ils ne ſe diſſimuloient pas que la vengeance animeroit le courage, & que l'une & l'autre opéreroient des prodiges. Ils étoient donc préparés à tous les événemens. D'ailleurs, ce Fort, qui ſe défendoit par ſa ſeule ſtructure & par ſa ſituation, étoit encore défendu par une garniſon compoſée d'une compagnie

d'Invalides, & d'un détachement de troupes Suiſſes. Vingt-ſept pièces de canon commandoient les environs du Fort, & plongeoient ſur les aſſiégeans conſtamment à découvert. Un foſſé large & profond en interdiſoit abſolument l'approche à des troupes dépourvues des inſtrumens & des machines qui ſont en uſage dans les ſièges. Que de raiſons de ſécurité d'un côté, tandis que de l'autre, il falloit un miracle pour juſtifier une entrepriſe naturellement extravagante! Qu'on ajoute aux conſidérations raſſurantes des aſſiégés l'attente d'un ſecours promis avec la même certitude & à la même époque par deux conjurés, le Prévôt des Marchands de Fleſſelles, & l'Allemand Bezenval, Colonel des Gardes-Suiſſes. « Amuſez les Pariſiens pendant » quelque tems, écrivoit l'un au fidèle Gouver-» neur de Launay; vous ſerez certainement ſe-» couru à telle heure. Tenez bon juſqu'à telle » heure, écrivoit l'autre; je viendrai à votre » ſecours ».

Les aſſiégeans ignoroient encore cet abominable concert du Gouverneur avec les ennemis du dehors. Je me hâte de faire cet aveu pour laiſſer à l'impétuoſité françaiſe tout l'honneur d'un ſuccès qui ne peut être imputé à aucune autre cauſe.

Parvenus à la Cour des Salpêtres, les aſſié-

geans ſont arrêtés d'abord par le feu des ennemis : c'eſt-là le moment où l'action s'engage & devient furieuſe. Canivet avance avec ſa pièce de canon, dont il ne fait d'abord qu'une décharge, après que les Grenadiers & les Fuſiliers des Gardes-Françaiſes ont fait un feu de file.

Des troupes qui cherchoient à approcher du fort, par la porte de la rue Saint-Antoine, entretenoient de leur côté un feu de mouſqueterie inégal, mais ſoutenu ; il fut ſans beaucoup d'effet. Ils parvinrent cependant à occuper la garniſon de ce côté-là, puiſque des morceaux de mitraille allèrent tomber dans les maiſons ſituées près le monaſtère des Génovéfins, & qu'on a vu des femmes & des enfans ſauter, danſer, chanter & crier à la victoire, en voyant paſſer dans la rue Saint-Antoine des boulets ſur leurs têtes. L'armée des aſſiégeans ſe diſpoſoit cependant à pénétrer plus avant ; mais des voitures de fumier interceptoient le paſſage de la ſeconde voûte : on ne pouvoit, ſans un danger manifeſte, perdre beaucoup de tems à écarter ces voitures, & à déboucher le paſſage. Le canon de la tour, chargé à mitraille, & la mouſqueterie de la garniſon plongeoient dans cette cour, & choiſiſſoient, pour ainſi-dire, les victimes. Le ſieur Elie, que nous avons déjà fait connoître, traverſe hardiment le feu, & fait dé-

ranger les voitures. On parvient enfin à la ſeconde voûte; on s'empare du logement des Invalides, d'où l'on tire ſur les embraſures de la forteresſe, pour étouffer le feu des ennemis. Un canon eſt établi en face du Pont-levis, par les ordres du ſieur Hulin : ſon projet étoit de couper, s'il étoit poſſible, les chaînes du Pont-levis, afin qu'une fois baiſſé, on ne pût pas le relever. De pareils traits de prudence ſont toujours des coups déciſifs. Le ſuccès répondit à ſon attente, les chaînes furent en effet briſées. Les aſſiégés n'auroient pu ni prévoir ni empêcher cet accident ; mais pour plus grande ſûreté, on avoit fait mettre le feu au fumier, que le ſieur Elie avoit fait écarter; & l'épaiſſe fumée qui s'en éleva, déroba aux aſſiégés toute la manœuvre de l'armée. C'eſt ainſi qu'on étoit parvenu à la dernière cour, malgré le feu extrêmement vif de la forteresſe.

Il s'étoit ſoutenu pendant près de deux heures, avec une vigueur toujours croiſſante, lorſque de Launay fit arborer le pavillon blanc au haut de la tour de la Barïnière : les aſſiégeans n'y eurent aucun égard. De Launay n'y comptoit peut-être que pour exécuter une nouvelle trahiſon. Hulin avoit donné ordre à ſix Grenadiers de ne s'occuper d'autre choſe que des crenaux du pont-levis, & de les balayer ſans ceſſe : rien

n'incommodoit tant les aſſiégeans que le feu qui partoit de ces crénaux.

Pendant ce tems-là, le ſieur Elie faiſoit pointer un canon contre la calotte de la Forteresſe, & changeoit ainſi la diſpoſition de l'attaque qui étoit dirigée contre les flancs. Ce fut encore Canivet qui eut la direction du canon, & qui le ſervit ſi bien, qu'il parvint à faire une bréche au haut de la tour, tandis que des fenêtres qui dominoient ſur la Baſtille, un feu ſoutenu, dirigé entre les crenaux, empêchoit les aſſiégés d'en approcher, & rendoit, par conſéquent, leur mouſqueterie inutile. Sans cette heureuſe manœuvre, il eſt à préſumer qu'un très-grand nombre des aſſiégeans eût été la victime de ſon audace & de ſon intrépidité.

Déſeſpéré de voir que ſon ſignalement ne produiſoit aucun effet, de Launay eut recours à un autre ſtratagême. On vit ſortir, des fentes du pont-levis, un papier écrit, mais dont l'éloignement rendoit la lecture impoſſible. Un particulier inconnu va chercher une planche, au moyen de laquelle on puiſſe approcher du papier. Mais ce malheureux tombe dans le foſſé avant qu'il puiſſe l'atteindre, & y perd la vie.

Le ſort de cet infortuné n'intimide perſonne : un nommé *Maillard*, Porte-Enſeigne, remet ſon drapeau entre les mains de ſon voiſin, paſſe

ſur la même planche, arrache le papier, & le porte heureuſement au ſieur Élie. C'étoit une eſpèce de capitulation conçue en ces termes : « Nous avons vingt milliers de poudre : & nous » ferons ſauter la garniſon, & tout le quartier, » ſi vous n'acceptez pas la capitulation ». On ignore quels en étoient les articles.

Cette menace ne fit pas plus d'impreſſion que le drapeau blanc. On fit avancer trois pièces de canon, qui furent pointées contre le pont. Dès la première décharge, l'ennemi voyant qu'on s'attachoit au pont, fit baiſſer le petit pont-levis de paſſage qui eſt à côté, & ſur la même ligne de l'entrée de la Fortereſſe.

Une pareille manœuvre ne pouvoit être qu'une ſuite du ſyſtême de perfidie que de Launay avoit développé dans tous les points de ſa conduite. Il n'y eut perſonne qui ne ſentît ce nouveau piège tendu à l'impétuoſité françaiſe. Il pouvoit à peine paſſer ſur ce pont deux perſonnes de front ; de Launay auroit, comme le matin, laiſſé entrer dans la cour un certain nombre d'aſſiégeans. Il les eût enſuite fuſillés à diſcrétion ; le reſte des aſſiégeans auroit, pour ainſi dire, défilé deux à deux devant la garniſon, qui auroit eu toute la facilité de les égorger, & toute l'armée nationale eût ainſi péri en détail dans une cour longue de cent vingt pieds ſur quatre-vingt de large.

Ces réflexions, que chacun dût ſe faire, n'empêchèrent pas les ſieurs Elie, Hulin & Maillard de ſauter ſur le petit pont.

Mais les Gardes-Françaiſes eurent la prudence de former, à l'autre bout, une barrière pour empêcher que la foule des aſſiégeans ne ſe précipitât ſur le pont. Cette précaution honore plus les Gardes-Françaiſes que tous les traits de bravoure qui les ont d'ailleurs ſi noblement diſtingués. Ils ſauvèrent l'armée.

Cependant, les intrépides Héros qui s'étoient élancés ſur le pont ſommoient la garniſon de baiſſer le grand pont-levis. Alors la porte du petit paſſage s'ouvre. Le ſieur Elie entre le premier, ſuivi des ſieurs Maillard, Hulin & *d'Arné* Grenadier. La barrière tenoit toujours; mais on baiſſoit enfin le grand pont-levis. Cependant, avant que l'armée eût été introduite dans la Citadelle, d'Arné & Maillard s'étoient déjà ſaiſis de la perſonne du traître Gouverneur, qu'on avoit trouvé dans la Cour. Il fut remis aux ſieurs Elie & Hulin. Il avoit alors entre les mains une canne à pomme d'or & à épée, dont il voulut ſe percer: d'Arné l'en empêcha, & lui arracha la canne.

On dit que, dans ce moment, un reproche de la vertu s'exhala de l'organe impur de Delaunay: « J'ai trahi ma Patrie, dit-il avec l'accent du-

„ défefpoir ». Sans doute il l'avoit trahie ; mais il avoit auffi violé le droit des gens dans la perfonne des Bourgeois & des Gardes-Françaifes, qu'il avoit fait fufiller le matin dans la cour de la Fortereffe ; & l'impoffibilité de la trahir encore fut le feul terme à fes trahifons. Le Major de la place fut la première victime immolée à la jufte vengeance des affiégeans. Il eut la tête tranchée fur le lieu même, ainfi que quelques Canonniers trop dociles aux ordres d'un traître. La garnifon confiftoit encore en quelques Invalides, & environ trente Suiffes, & un Officier à leur tête. Ils alloient également être immolés aux mânes de tant de braves foldats de la Nation qu'ils avoient eu la lâcheté d'égorger à difcrétion : mais le fieur Elie, qui avoit mérité une fi grande confidération de l'armée dont il venoit de diriger fi heureufement les opérations, fauva la garnifon de la Baftille. Ce trait d'humanité n'eût pas manqué à fa gloire ; mais il y ajouta.

Ainfi tomba, fous les premiers coups de la liberté, après deux heures & demie de fiège, cette affreufe Forteresse, jugée plus d'une fois imprenable par les Héros du defpotifme.

Cependant le Peuple, impatient du fupplice de l'infâme de Launay, laiffoit appercevoir la plus grande difficulté d'emmener le Gouverneur à l'Hôtel-de-Ville, pour y fubir une condamnation

nation légale. Le ſieur Élie & Hulin, ſuivis d'une forte eſcorte, marchoient devant lui; mais ni eux, ni l'eſcorte ne purent le garantir de pluſieurs mauvais traitemens, qu'ils partagèrent même en partie, tant la fureur du peuple étoit aveugle & terrible. Les huées, les cris d'indignation, les imprécations, la voix terrible de la vengeance qui s'élève du ſein d'un peuple immenſe, & juſtement irrité: les bénédictions, au contraire, les accens de l'allégreſſe, les acclamations de la reconnoiſſance publique que ce même peuple fait entendre autour de ces généreux vengeurs; les lauriers & les palmes qui leur ſont offerts de toutes parts, furent, après ſes remords, le premier ſupplice de de Launay. Arrivé à l'Hôtel-de-Ville, la fureur plébéienne monte à ſon comble; &, ſans le vouloir, elle épargne à ſa victime un ſupplice nouveau, celui d'être interrogé & condamné peut-être par un complice non moins traître que lui, de Fleſſelles, Prévôt des Marchands. Arraché des mains de ſes conducteurs de Launay eſt percé de mille coups; & déjà ſa tête odieuſe, ſéparée du tronc, va ſouiller la fange du ſang impur de la trahiſon & de la ſcélérateſſe.

Cependant on briſoit, à la Baſtille, les fers des priſonniers, parmi leſquels ſe trouvoit, dit-on,

l'ancien Comte de Lorge, dont les cheveux avoient blanchi dans une captivité de quarante ans. On y établit une bonne garnifon, après s'être emparé de toutes les clefs ; & on fe livra à des recherches, d'autant plus importantes, que la Baftille renfermoit encore dans fon fein des principes de deftruction qu'on ignoroit

Plufieurs détachemens des Gardes-Françaifes, qui, malgré leur bouillante impatience, n'avoient pu fe trouver à l'action de la Baftille, n'en étoient pas moins accourus dans le deffein de fe rendre utiles : ils le furent en effet ; & voici comment. J'ai déjà dit qu'on s'étoit livré à une fcrupuleufe recherche dans une prifon moins vafte encore qu'effrayante par la prodigieufe quantité de fes portes, de fes efcaliers, de fes détours, & de fes fouterreins. Il y avoit, fans doute, de quoi occuper une armée entière. Un Caporal, nommé *Vernier*, parvient à un caveau qu'il trouve fermé : comme il fe met en devoir de l'enfoncer, un Officier, qui fe trouve-là à point nommé, veut s'y oppofer. Dans les premières conquêtes de la liberté, tout ordre qui contrarie les premières jouiffances de cet augufte & légitime avantage, eft sûr d'éprouver une fainte réfiftance au fein même de la fubordination : le Caporal paffe outre ; enfonce la porte ; apperçoit un homme cuiraffé, couché fur des

barils de poudre. Le premier ſoin de Vernier eſt de ſauter ſur cet homme qui feignoit de dormir ; il le fouille ; trouve dans ſes poches un briquet, de l'amadou, & une pierre à fuſil : à ſes côtés eſt une traînée de poudre qui va aboutir au milieu des barils, & une mêche au bout de la traînée vers la porte. Cet homme eſt pendu ſur le champ ; on aſſure cependant l'avoir vu promener par la populace dans les rues de Paris.

Cet événement, qui préſentoit un danger tout auſſi grand que celui de l'inſolente capitulation du Gouverneur, ajouta encore à l'importance & à l'exactitude des recherches. Même danger ſe manifeſte encore en un autre lieu. Une patrouille de Gardes-Françaiſes rencontre un poliſſon de dix à onze ans, qui paroiſſoit avoir rodé ſans objet dans la Forteresse, armé d'une torche allumée, & qui, dans ce moment, cherchoit à mettre le feu à des barils de poudre, l'un deſquels étoit crevé, & lui avoit peut-être fait naître l'idée d'une exploſion plus divertiſſante à ſes yeux que dangereuſe.

Tandis qu'à l'Hôtel-de-Ville le Comité permanent donnoit de juſtes éloges à la bravoure & à la conduite des Héros qui s'étoient ſignalés à la priſe de la Baſtille, il offroit la couronne civique au généreux Elie, dont le patriotiſme & l'habileté étoient au-deſſus de tous les éloges.

On alla jufqu'à lui offrir l'argenterie de de Launay, comme un butin légitime fait en bonne guerre.... « Je ne pourrois, fans me déshonorer, accepter rien de ce qui auroit pu fervir à l'ufage d'un traître, s'écrie M. Elie avec un mouvement de furprife qui pouvoit en paroître un d'horreur, & fur-tout un don de cette nature Ne fais-je pas, Meffieurs, que c'eft fur ce vil métal que repofent, en dernière analyfe, les privilèges, les droits & les prérogatives des Ariftocrates & des Courtifans ? Ne fais-je pas qu'il réunit tous leurs vœux, & qu'il excite toutes leurs intrigues, qu'il allume toutes leurs paffions ? Ne fais-je pas que c'eft à ce métal que fe réduifent toutes les graces follicitées, mendiées, extorquées à la Cour ? Ne fais-je pas que les fentimens les plus élevés, les vertus même les plus expanfives, la bienfaifance & la générofité, que cette claffe orgueilleufe a cru s'arroger avec une infolente exclufion, ne font que des moyens imaginés pour mafquer, dérober la plus infatiable cupidité ? Ne fais-je pas enfin que c'eft ce métal odieux qui a fait tracer l'horrible complot auquel nous nous étonnons encore d'être échappés ? C'eft avec lui que de vils mercénaires ont été payés ; c'eft lui qui a pofé la juftice & l'humanité; c'eft par fon fecours que des armes meurtrières ont été raffemblées de

toutes parts contre la Capitale; c'eſt ce ſordide métal qui a conduit aux portes de Paris ces hordes de barbares que nous devons repouſſer juſques dans leurs affreux repaires.......... Non, Meſſieurs, laiſſez-moi jouir ſans reproche du peu de part que vous voulez bien m'accorder au ſuccès de l'entrepriſe que le Dieu des Armées a ſeul conduite, & dont nous n'avons été que les aveugles inſtrumens. J'accepte, avec orgueil, la couronne que vous m'offrez, moins comme une récompenſe que comme un nouvel engagement que je contracte envers ma Patrie, de lui conſacrer, en tout tems & en toute occaſion, mon bras, ma fortune & ma vie ».

Cette noble fierté, qui s'allioit ſi bien avec la plus douce modeſtie, & qui fut vivement applaudie, atteſtera à la poſtérité, que le déſintéreſſement, la grandeur d'ame, & la ſolide vertu ne ſont pas toujours circonſcrites dans le cercle de la Nobleſſe : & cette claſſe, qui s'honore en effet de quelques préceptes de magnanimité, qui n'aboutiſſent preſque tous qu'à un barbare point d'honneur, peut envier encore au modeſte roturier des vertus qu'elle aime mieux dédaigner qu'imiter.

On avoit, comme nous l'avons déjà dit, trouvé ſur de Launay une lettre ſignée de de Fleſſelles, qui atteſtoit ſa trahiſon : au même

inſtant, un particulier ſe lève du milieu de l'aſſemblée : « Avant de ſubir le ſort des traîtres,
» dit-il, en ſe mettant en face du Prévôt des
» Marchands, laiſſes-moi dévoiler les injuſtices
» dont j'ai perſonnellement à me plaindre pen-
» dant ton intendance à Lyon. Je t'ai ſuivi dans
» la Capitale & dans ta nouvelle place ; & j'ai
» dit : cet homme va ſignaler ſes nouvelles
» fonctions par des atrocités......... Je ne me ſuis
» pas trompé....... Regarde....... Me reconnois-
» tu » ? La conviction environnoit déjà de Fleſſelles : il ne répond rien à la vive apoſtrophe qu'on s'eſt oſé permettre dans une aſſemblée qu'il préſide encore. Uu murmure d'indignation s'élève de toutes parts. Le tumulte, les cris ſuccèdent au murmure. Une agitation vive, des mouvemens ſe font remarquer. Le Prévôt des Marchands eſt ſaiſi ; on l'entraîne hors de la ſalle. A peine eſt-il ſur le haut de l'eſcalier extérieur, que tous les genres de mort lui ſont préſentés ; il les ſubit tous, & preſque à la fois. Il eſt percé, pendu, décapité ; & ſon corps, long-tems foulé aux pieds, eſt traîné dans la fange par la populace, dont la fureur ſe prolonge juſques ſur ſes reſtes inanimés.

Telle fut la fin d'un Intendant qui acheta la faveur du deſpotiſme au prix d'une adminiſtration dure, injuſte, arbitraire ; & qui, livré plus

que jamais au deſpotiſme par une place qui l'y lioit de plus près, oſa tremper dans la plus abominable conſpiration qui ſe ſoit fait lire dans l'Hiſtoire de tous les Peuples.

Lorſque l'Hiſtoire a tracé les grands traits du deſpotiſme qui l'occupoit, elle ne dédaigne pas les faits iſolés, les détails peu conſidérables qui y ont quelques rapports; mais elle les détache, pour ainſi dire, du corps de l'ouvrage, pour les préſenter enſuite un à un, & en faire une eſpèce de galerie où le ſpectateur parcourt & choiſit les objets qu'il trouve plus conformes à ſon goût ou à ſa manière de voir & de ſentir. Quelques-uns des faits que nous allons rapporter, ne ſeront pas ſans intérêt : pluſieurs même contribueront à développer le caractère de la Nation Françaiſe, dans les individus mêmes à qui l'orgueil ou le préjugé refuſoient un caractère.

Un Magiſtrat, dans une loge, dans un boudoir, ou aſſiſtant à une toilette, ne reſſemble en rien à un Magiſtrat ſur le ſiége. Là c'eſt un petit maître en cheveux longs, ou en habit brodé; ou c'eſt un galant poliſſon en chenille, débitant des fadeurs ou des inutilités, perſiflant à deſſein la morale des mœurs, réchauffant avec eſprit les lieux communs du libertinage & de l'irreligion, tantôt avec la nonchalance de la volupté, tantôt avec l'étourderie du papillo-

nage ; chantant, pirouettant, fouriant, faifant des mines. Ici, affublé d'une longue & vaste robe noire, cachant la dentelle & la batifte fous un collet de crêpe, majeftueufement affis fur les fleurs de lys, les yeux gravement attachés fur la lice des plaideurs, il médite, il prépare, dans un filence impofant, une opinion févère qui va plonger dans une maifon de force la femme adultere dont le libertinage effronté a enfin laffé la prudente longanimité d'un époux débonnaire, maintenant dévoué à la honte, au ridicule & aux brocards.

Voyez un foldat dans un lieu de débauches accolé d'objets infames & dégoûtans: la brutalité, la crapule, la bêtife, le libertinage femblent fe difputer l'air, le maintien, les traits & les propos de cet enfant défiguré de Mars. Ses vêtemens même, fon linge femblent avoir contracté la malpropreté du lieu & de la compagnie qui le déshonorent ; vous décidez fur-le-champ que cet homme eft né dans la lie de la dernière claffe. Le tambour fe fait entendre ; il appelle les guerriers fous les drapeaux de la Patrie ; il y vole : voyez-le maintenant fous les armes, le fang-froid du Héros eft dans fes regards, qu'anime déjà le courage. Sa contenance eft fière, fa démarche hardie & affurée : il marche vers la Baftille, où la mort l'attend peut-être.

J'ai vu les braves Gardes Françaifes, marchant réunis vers cette prifon, faire alte dans la rue Saint-Honoré, qu'ils occupoient encore. Des Citoyens s'empreffent de profiter de ce moment de repos, pour fe livrer aux mouvemens de patriotifme & de fraternité qui les anime. J'ai vu des brocs & des verres pleins de vin, courir inutilement les rangs: c'eft de l'eau qu'il nous faut, s'écrient ces généreux défenfeurs de la Patrie : pas un feul verre de vin n'eft accepté.

Un jeune Bourgeois, en faction, voit venir à lui un homme, qui, par fa démarche, annonce le deffein de paffer infolemment contre la configne générale. Le factionnaire l'arrête, & lui ordonne de rétrograder. Celui-ci, fortant un piftolet de fa poche, l'appuye fur la poitrine du factionnaire, qui, fans être ému, & fort de fa fidélité à fon devoir, lui dit : « Tirez, fi vous l'o- » fez; mais vous ne pafferez toujours pas ». L'inconnu fut arrêté par une patrouille, conduit au Corps-de-garde, & défarmé.

Lors de l'expédition de la Baftille, on a vu des femmes pouffer, plutôt qu'encourager leurs maris, à en partager les dangers. Une de ces Romaines modernes, dont l'époux étoit, en ce moment, en faction à un pofte, le força à joindre l'armée des affiégeans; & pour fauver en mêmetems le devoir & l'honneur de fon époux, elle

prit ſon fuſil, & garda ſon poſte juſqu'à ce qu'on vînt la relever. Surpriſe de trouver une femme à la place d'un homme, la Garde l'interroge : —Qui êtes-vous ? —La femme d'un Français ? —Pourquoi êtes-vous-là ? —Je tiens la place de mon mari. —Où eſt votre mari ? —Au champ de l'honneur, dans l'armée nationale. Ce trait peut trouver, ſans doute, des admirateurs : quant à moi, ſi je conſidère nos mœurs & la nature de notre Gouvernement, peu s'en faut que ce fait ne me paroiſſe au moins exagéré. Je ſais bien que, pour l'honneur de la nature & de l'amour conjugal, je ne voudrois pas avoir beaucoup de ces traits à admirer. Des Gardes-Françaiſes, ſuivis d'une nombreuſe populace armée, ſe rend au Dépôt, pour en enlever les canons. La première perſonne qui ſe préſente, c'eſt le Colonel, M. le Duc du Châtelet, qui refuſe net de les livrer. La populace, déjà indiſpoſée contre ce Colonel, propoſe tout haut de le maſſacrer. Un Grenadier ſe tourne auſſi-tôt vers la populace, & leur dit : Vous vous trompez, mes camarades, M. le Duc ne refuſe rien.

Forcé par la crainte à la reconnoiſſance, le Duc interroge le Grenadier : quel eſt ton nom, Grenadier, lui dit-il avec l'enthouſiaſme d'une vive gratitude ? —Mes camarades s'appellent comme moi, répond le fier Grenadier.

Un fait plus intéreſſant, plus digne de notre admiration & de notre reconnoiſſance, c'eſt cette fameuſe Séance de l'Aſſemblée nationale, qui, pendant ſoixante heures non interrompues, ne déſempare pas de la Salle des Délibérations, au milieu des troubles, des alarmes & des vives agitations qui régnoient dans la Capitale, & ſous leurs yeux, menacée elle-même d'un maſſacre général. Tels étoient les ſentimens romains, qui, voyant Rome tombée à la diſcrétion des Gaulois, attendoient la mort aſſis tranquillement au-devant de leurs portes dans leurs chaires curules.

Ce dévouement généreux de douze cents Sages aſſemblés au nom de la Nation, étoit bien imposant, ſans doute; mais il n'eût probablement pas ſuffi, pour conjurer l'orage qui ſe formoit ſur leurs têtes : le plan étoit tracé de longue-main; un Deſprémenil, Conſeiller au Parlement de Paris, & le plus inſolent des Ariſtocrates, faiſoit ſervir à un vil eſpionnage l'honneur qu'il avoit eu, on ne ſait trop comment, d'être admis au nombre des Repréſentans de la Nation; on ſait, on dit du moins, qu'il rendoit au Prince de Condé, l'ame de la conjuration, un compte exact & aſſidu de tout ce qui ſe paſſoit dans cette auguſte Aſſemblée : toutes les meſures étoient priſes; & elles étoient d'autant plus infaillibles, que le complet ſe dé-

veloppoit ſous le nom & l'autorité du Roi, horriblement circonvenu. Le plan de l'attaque, ſurtout, étoit ſi bien concerté, que ſon auteur & ceux à qui l'exécution en étoit confiée, ne prenoient pas la peine de douter du ſuccès.

Le Maréchal de Broglio avoit le commandement général. Il avoit ſous ſes ordres cinquante mille Français, & ſix mille hommes de troupes étrangères, telles que Suiſſes, Huſſards, Allemands, &c. Le premier Ecuyer du Prince de Condé, d'Autichamp, étoit Maréchal-des-Logis. Bezenval commandoit le Camp du Champ de Mars. Les autres Chefs de l'armée étoient *Choiſeul*, *Narbonne-Freſlard*, le Prince *Lambeſc*, Colonel de Royal-Allemand, *de Lambert*, *de Telhuſes*, *de Berchiny*, le Duc *du Chatelet*, Colonel des Gardes-Françaiſes, & Député de la Nation. Cent quatre-vingt pièces de canon, de tout calibre, devoient battre Paris en pluſieurs points. Le canon de la Baſtille devoit protéger l'entrée des ennemis par le Faubourg Saint-Antoine; tandis qu'une batterie formidable, placée ſur la butte Montmartre, devoit foudroyer le nord de Paris: cinq Régimens, poſtés à Saint-Denis, devoient fondre ſur le Faubourg de ce nom.

Quatre Régimens d'Infanterie Allemande devoient entrer par la barrière d'Enfer. Au même moment, Lambeſc, à la tête de Royal-Allemand,

& d'un Régiment de Dragons, déjà campé aux Champs Elyſées, avoit ordre de ſuivre les quais, de s'emparer du Pont-Royal & du Pont-Neuf, de les garnir de canons & de troupes, & d'aller, du même tems, s'emparer de l'Hôtel-de-Ville, en enlever les Magiſtrats & les Archives. Le pillage du Palais-Royal étoit promis aux Huſſards, qui ſeroient entrés par la porte Saint-Honoré.

On avoit prévu juſqu'au cas que les Pariſiens ſe préſenteroient aux Invalides pour en enlever les armes. Mais outre que l'Hôtel paroiſſoit aux ennemis ſuffiſamment gardé, il étoit encore protégé par le Camp du Champ-de-Mars, qui, au premier coup de fuſil des Invalides, devoit fondre ſur les Pariſiens déſarmés.

Un coup de canon devoit être le ſignal. La dixième heure du ſoir étoit l'époque fixée. A ce ſignal, Lambeſc devoit fondre, le ſabre à la main, & gagner les ponts à travers des flots de ſang, s'il le falloit.

On a vu que ce Chef ſanguinaire, ce rejeton des perpétuels ennemis de la France & des Bourbons, ivre de ſon barbare projet, entraîné par le courage de la férocité, impatient de carnage, n'avoit pu apparemment attendre l'heure ni le ſignal : le ciel avoit ſans doute mis dans ſon cœur cette farouche impatience, pour faire avor-

ter cet abominable complot, & pour ſauver un peuple dont une longue oppreſſion avoit enfin excité ſa miſéricorde.

Le Lieutenant-Général de Police donne ſa démiſſion ; & dès ce moment, la liberté voit encore s'évanouir un miniſtère qui n'étoit jamais confié qu'à des hommes vendus au deſpotiſme, miniſtère, je ne dirai pas odieux, parce que les injuſtices perſonnelles n'ont jamais une grande publicité, & qu'elles ne frappoient que des individus qui craignoient encore de ſe plaindre ; mais je dirai : Miniſtère onéreux par les ſommes conſidérables qu'il coûtoit au Fiſc, dont la plus grande partie n'étoit employée qu'à la fortune du Miniſtre ; miniſtère, dont l'eſpionnage étoit le principal reſſort ; l'arbitraire, la principale légiſlation ; une aveugle obéiſſance aux volontés du Deſpote & de ſes Miniſtres, le principal devoir. C'eſt la Municipalité qui exerce aujourd'hui ce miniſtère qui lui appartint de tout tems. L'on ne peut qu'eſpérer qu'il ſera rempli à moins de frais, avec plus de vigilance, de nobleſſe & d'impartialité.

La démolition de la Baſtille devoit être le premier ſacrifice du patriotiſme à la liberté : mille ouvriers y ſont employés ; & déjà ce coloſſe effroyable du deſpotiſme ne montre que des ruines qui atteſtent ſa chûte. On parle d'élever à la

place un monument à Louis XVI, *Régénérateur de la Liberté Françaiſe.* Le plan de ce monument eſt dans tous les cœurs ; mais c'eſt au génie à lui donner une forme convenable , & à l'exécuter.

Les troupes cependant conſervoient leurs campemens , excepté celui des Champs-Elyſées & du Champ-de-Mars ; ce dernier fut même abandonné par les ſoldats , dont la déſertion fit craindre avec raiſon celle des autres Troupes : c'eſt à cette défection ſur-tout, que Paris doit ſon ſalut, quoiqu'elle ne fût pas générale, & que les Troupes étrangères ſur-tout, demeuraſſent toujours fidelles aux ordres de leurs barbares chefs.

L'Aſſemblée-nationale , profondément pénétrée des malheurs dont la Capitale demeuroit menacée ne ſavoit quel parti prendre , lorſqu'un de ſes membres , le Duc *de Liancourt* , conçoit le généreux deſſein de ſe ſacrifier au ſalut de tous. Il ne communique ſon projet à perſonne , il ſe rend au Château , va aux appartemens des Princes ; tout accès eſt fermé. Il ne perd ni l'eſpoir , ni la préſence d'eſprit Il court à l'appartement du Roi, force la ſentinelle, ouvre la porte ; & il eſt déjà aux pieds du Monarque. « Sire , dit-il , avec l'éloquence » du ſentiment , on s'égorge à Paris , le ſang

» de vos ſujets coule impunément ſous le fer des » brigands que Votre Majeſté à mis dans la main » des ennemis de la Nation & de votre Couronne. » Sire, on vous trompe cruellement, on en » veut à votre repos, à votre gloire. Un hor- » rible complot eſt prêt à le renverſer dans des » flots de ſang & ſur les cadavres palpitans des » Français qui vous adorent & vous plaignent ».

Il lui raconte, avec la précision de l'allarme, la brutale fureur de Lambeſc, l'infame aſſaſſinat qu'il a commis aux Tuileries dans la perſonne d'un foible vieillard, l'énergique réſolution des Pariſiens armés au nombre de cent mille, la priſe de la Baſtille, les ſanglantes exécutions de ſon Gouverneur & du Prévôt des Marchands, les horreurs d'une proſcription ferme contre les vils auteurs des déſordres publics...... Il n'en a pas tant fallu pour porter le trouble dans le cœur d'un Roi bon & trompé. L'étonnement, l'indignation, l'attendriſſement ſe peignent tour-à-tour ſur ſon viſage. Des larmes paternelles coulent de ſes yeux. Les odieux Miniſtres qui l'environnoient éprouvent les premiers effets d'une généreuſe colère. Ils ſont ignominieuſement chaſſés, le Roi court ſe jetter dans les bras de ſes enfans. Aidez-moi, dit-il aux Repréſentans de la Nation aſſemblés depuis ſoixante heures ; aidez-moi à ſauver l'Etat.

Le renvoi des troupes eſt déja ſigné, une députation de cent Députés eſt deſtinée à rapporter dans la Capitale des paroles de paix. Elle y annonce l'arrivée prochaine du Roi, & ce jour devient pour les Français un jour de joie & de conſolation.

Il arrive, ce jour fortuné : une bourgeoiſie nombreuſe ſous les armes forme une triple haye depuis la barrière de la Conférence, juſqu'à l'Hôtel-de-Ville. Un cortège non moins nombreux précede & ſuit le carroſſe du Monarque, qui étoit accompagné du Comte d'Eſtaing, des Ducs de Villeroi & Villequier, & du Maréchal de Bauveau.

Ce n'eſt pas un de ces chars dorés & magnifiques, qui, au milieu d'un cortège impoſant, annonce à un Peuple avide de la préſence de ſes Rois, un Monarque abſolu : c'eſt un carroſſe ſimple & un attelage plus ſimple encore, qui ramene un Père chéri au milieu de ſes enfans éperdus. Une cavalerie compoſée de jeunes bourgeois ouvre le cortège, précédée de quelques rangs des gardes à cheval de l'ancien Guet ; un détachement des Grenadiers des Gardes-Françaiſes marche immédiatement devant le carroſſe du Roi ſur huit hommes de front. Les tambours battent aux champs ; deux files de Députés des trois Ordres confondus, marchent

à pied aux côtés de la voiture ; des Gardes-Françaiſes, ſuivis des haies des Gardes bourgeoiſes, qui défiloient à meſure, ferment la marche.

C'eſt ainſi que le Roi arriva à l'Hôtel-de-Ville. Au moment où il deſcend de carroſſe, la Milice Pariſienne, croiſant ſes armes, forme ſur la tête du Roi, une voûte d'acier impénétrable : c'étoit un arc de triomphe, mais le plus beau que l'art ait jamais élevé ſur la tête des Rois. Il trouve à la porte une députation des Magiſtrats, à la tête deſquels M. *Bailly*, Maire de la Ville, lui dit, en lui préſentant les clefs : « Sire, » ce ſont les mêmes que votre bonne Ville de » Paris préſenta à Henri IV. Il fit la conquête » de ſon Peuple : ici c'eſt le Peuple qui recon» quit ſon Roi ». Entré dans la ſalle & placé ſur le trône qui lui avoit été préparé, M. Bailly lui préſente la cocarde nationale ; il la reçoit avec bonté, avec attendriſſement même, après avoir écouté, dans les mêmes diſpoſitions, deux harangues qui lui furent adreſſées ; le Monarque s'en retourna de la même manière, & avec le même cortège, au milieu des acclamations de *vive le Roi & la Nation !*

Depuis ce jour mémorable où le Monarque vint paſſer pour ainſi dire, avec ſon Peuple, un pacte d'amour & de juſtice, la Milice bourgeoiſe de Verſailles s'eſt emparée de tous les

poſtes du Château : la ſection des Gardes-Françaiſes qui y faiſoit le ſervice, partit ſur-le-champ de cette Ville, & ſe rendit à Paris dans les caſernes, où elle fut reçue avec l'affectueuſe franchiſe des militaires. C'eſt maintenant la milice bourgeoiſe qui fait le ſervice des Gardes-Suiſſes & Françaiſes, qui ont été congédiés par le Roi: pluſieurs de ces braves ſoldats ont ſollicité de la Ville leurs congés, qu'ils ont obtenu, avec une mention honorable de leur patriotiſme, de leur bravoure & des ſervices vraiment ſignalés qu'ils ont rendus à la Capitale : le plus grand nombre va être incorporé dans la Milice nationale pariſienne.

Ce fut dans la nuit qui précéda l'arrivée du Roi à Paris, que les principaux conjurés ſe décelerent, par une fuite précipitée ; ou plutôt qu'ils fixèrent irrévocablement ſur eux l'opinion plus que déſavantageuſe qui les flétriſſoit déja : cette nuit vit partir la cabale miniſtérielle, M. *Barantin*, Garde-des-Sceaux ; *Villedeuil*, Miniſtre de la Maiſon du Roi ; *de la Vauguyon*, Miniſtre de la Guerre ; *Foulon*, Contrôleur-Général, qui s'aviſa, à quelques jours de-là, de faire courir le bruit de ſa mort ; les Princes Lambeſc & Vaudemont, le Duc de Luxembourg, le Baron de Beſenval, d'Autichamp, le Comte de Vaudreuil, le Maréchal de Broglio,

Berthier, Indendant de Paris, & quantité de perſonnages ſubalternes, Miniſtres obſcurs, des modernes Catilina, parmi leſquels on remarque l'inſolent d'Eprémeſnil, diſciple de Meſmer, l'oracle du Parlement de Paris, l'orateur de la bande ariſtocratique. La Maiſon de Polignac, infames courtiſans, avoit été bannie du Royaume. Le Prince de Condé, d'abord retranché dans ſon château de *Chantilly*, au milieu de deux cents hommes armés, & derrière une batterie, prit le parti de ſe joindre aux illuſtres fuyards, avec les Ducs de Bourbon & d'Enghien. Le Prince de Conti chercha, de ſon côté, ſon ſalut dans une fuite précipitée; & le Comte d'Artois, troiſième héritier préſomptif de la Couronne, n'imagina rien de mieux à faire que d'imiter de ſi fameux exemples.

Cette heureuſe diſperſion des Conjurés ramena le calme dans Paris, mais non l'invigilance. On avoit fait enlever ſecrètement, des caſernes, tous les habillemens des Gardes-Françaiſes ; &, le même jour, un Sergent aux Gardes, à la tête de deux Compagnies, s'étoit préſenté à la Baſtille, avec l'intention & l'eſpoir même de reconquérir cette Fortereſſe. C'étoient des Huſſards & le Régiment de Naſſau, qui, ſous l'habillement reſpectable des Gardes-Françaiſes, s'étoient facilement introduits au nom-

bre de douze cents dans la Ville. Les bayonnettes nationales les eurent bientôt intimidés & mis en fuite.

Tandis que Foulon & Berthier payoient, à la Grêve, de leur tête leur trahison & leurs infâmes projets, la Milice parisienne se formoit ; l'ordre & l'abondance renaissoient dans la Capitale ; mais les Provinces étoient désolées. En Franche-Comté, un Conseiller au Parlement, nommé *Mémay*, sacrifioit, dans une fête perfide, & au milieu de la plus franche allégresse, un peuple immense qui folâtroit sur la fosse commune qu'une mine, dès long-tems préparée, entr'ouvrit tout-à-coup sous ses pas. Un crime en appelle un autre : la fureur excite la fureur ; tous les Châteaux des environs sont pillés, saccagés, brûlés, détruits.

Ailleurs de fausses alarmes, qu'on croit données à dessein, jettent l'effroi & la consternation à dix lieues à la ronde.

Plus loin, ces alarmes sont justifiées par le brigandage affreux d'une troupe de scélérats qui pillent, non-seulement les Châteaux, mais encore les maisons de bourgeois, dont tout le crime est d'être aisés. A *Mâcon*, six cents de ces infâmes brigands sont pris : quelques-uns sont pendus ; plusieurs sont tués par les détachemens des Milices bourgeoises, qui battent la campagne.

Me ſera-t-il permis de produire ici mes réflexions ſur ce brigandage inoui ? On s'obſtine, dans le public, à croire ces malheureux ſoudoyés. Cela peut être, ſans doute : mais comment ſuppoſe-t-on que cette abominable manœuvre puiſſe avoir lieu ? La juſte fureur d'un Peuple rendu méfiant, & preſque cruel, les exécutions ſanglantes qui effrayent juſqu'aux innocens ſpectateurs, l'œil actif & pénétrant de la liberté encore à ſon aurore : tout cela doit néceſſairement impoſer aux traîtres la loi du ſecret. Or, comment peut-on, ſous le voile du myſtère, ſoudoyer une troupe de bandits, ſans foi, ſans frein, ſans chefs & ſans ſubordination ? Met-on dans la main de chacun d'eux le prix du crime qu'on lui paye ? ou bien charge-t-on l'un d'eux de la diſtribution de cet infâme ſalaire ? L'une & l'autre hypothèſe me paroiſſent inadmiſſibles. Eh ! cherchons, cherchons la cauſe de ces horribles déſordres dans des ſources plus vraiſemblables & plus proches de nous. L'anarchie, ſous tous les rapports moraux & politiques, voilà, n'en doutez pas, honnêtes Citoyens, voilà la vraie cauſe des déſaſtres qui vous affligent : anarchie de pouvoir, anarchie de mœurs, anarchie des opinions religieuſes. Les reſſorts de la Légiſlation ne ſont pas ſeulement détendus ; ils ſont briſés. Les mœurs ne ſont pas ſeulement diſſolues ; elles ſont per-

dues, anéanties. Une philoſophie turbulente & hardie, toujours prête à innover, & dont le triomphe ne ſe fonde que ſur la chûte de la Religion, s'eſt introduite, avec les Sages de la Nation, dans l'auguſte Aréopage qui travaille à ſon bonheur. Un Député, non moins célèbre par ſes talens que par ſes vices, vient de donner le ſcandale de ſon mépris public pour la Religion. Un Evêque, touché des diſſentions qui déchirent tous les Ordres, alarmé des ſuites funeſtes qui ne ſe ſont, hélas! que trop vérifiées, publie dans ſon Diocèſe un Mandement, par lequel il expoſe aux Fidèles la néceſſité des prières publiques. Pour démontrer cette néceſſité, il met ſous leurs yeux des détails vrais, touchans, déterminans même. Ce Mandement allume la bile du Député philoſophe. Il calomnie les intentions du ſage Evêque. Son Mandement n'eſt à ſes yeux autre choſe qu'un libelle ſéditieux, incendiaire, propre à jeter la défiance & le découragement dans les cœurs; comme ſi la perfide confiance d'une vaine philoſophie étoit plus propre à les raſſurer.

Qu'il me diſe maintenant, cet eſprit fort, ſi les événemens actuels ſont l'effet d'un mandement paſtoral. Qu'il déploye, il en eſt temps, les reſſources de cette philoſophie incendiaire qu'il faudroit accuſer ſeule des maux qui déchirent le ſein de la France. Qu'elle nous rende

le frein des mœurs & de la religion : c'eſt la religion qui nous conſole encore des calamités qui nous affligent.

Le pouvoir légiſlatif n'a ſuſpendu ni la puiſſance exécutrice, ni la puiſſance judiciaire. La religion ne recommande rien tant que le reſpect dû aux loix ; rendez-leur la force & la vigueur qu'elles ont perdues. La légiſlation eſt mauvaiſe ; mais elle eſt aſſez bonne contre des monſtres avides de carnage & de ſang, qui outragent l'humanité, qui profanent les myſtères les plus redoutables d'une religion qu'ils méconnoiſſent ; c'eſt la même qui a détruit en Angleterre la race dévorante des loups. Ces tigres ont perdu le titre & le nom d'hommes : que toutes les foudres de la terre tonnent ſur eux au défaut des foudres du Ciel. C'eſt contre ces bêtes féroces qu'il faut tourner toutes les bayonnetes, épuiſer, s'il le faut, la poudre & le plomb de nos arſenaux. Nous n'avons point d'autres ennemis que ces troupeaux de pillards & d'aſſaſſins. Chaque jour, chaque heure, amène le récit de quelque nouvelles abominations : & il n'exiſte point déjà une confédération des Citoyens honnêtes contre cette vile canaille ! C'eſt au Roi, c'eſt au dépoſitaire du pouvoir exécutif à promulguer les Loix déjà ſubſiſtantes contre les attroupemens illicites ; c'eſt à ſes troupes, réunies aux bons

Citoyens, à les faire exécuter. Anathême à quiconque a pu publier ce conseil, & qui a différé de le faire ! Anathême à moi-même pour avoir eu la criminelle crainte de n'être point entendu ! Hélas ! il n'est presque plus tems : des milliers de Citoyens sont égorgés ; des richesses au sein desquelles les pauvres, les ouvriers & les Artistes trouvoient des ressources, sont dispersées, anéanties, perdues pour l'utilité publique & individuelle. La fortune ou l'aisance, sont devenues des signes de proscription. Le sang coule dans toutes les contrées de la France. Par tout il s'élève des monceaux de ruines & de cendres. Les chants de l'innocente allégresse ont fait place, dans les campagnes, aux lamentations de l'effroi & de la désolation. Tous les bras sont enlevés à l'agriculture, aux moissons, par le besoin d'une défense tumultueuse & pressante. On ne parle que de Constitution ; on ne connoît point d'autre remède à tant de maux...... Ah ! que fera votre Constitution, dont le nom seul est inintelligible ? Il existe des Loix ; les forcenés, les brigands, les scélérats, les ont toujours méconnues, éludées ou bravées. Pense-t-on qu'ils respecteront davantage une Constitution, qui, après tout, selon les définitions mêmes que l'Assemblée nationale s'efforce d'en donner, n'est pas un Corps de Loix, mais un assemblage de principes moraux & politiques,

ſur leſquels doit être bâti l'édifice de la légiſlation ?

O inconſéquence publique ! O délire général ! On veut accompagner cette fameuſe Conſtitution de la déclaration des droits de l'homme ; & c'eſt l'exagération de ces mêmes droits qui pouſſe la France & la Religion dans le même précipice. Quelques têtes ſages demandent qu'on ajoute à cette déclaration, celle des devoirs : elles ne ſont point écoutées ; & c'eſt parce que ces devoirs ſont méconnus, que le vaiſſeau de l'Etat eſt ſur le point d'être ſubmergé. On ne veut enſeigner aux hommes que la liberté, & les hommes ſont égarés par l'ivreſſe délirante de la licence. O philoſophie ! tu l'emportes ! tu n'as jamais parlé que des droits de l'homme : c'eſt ſur ſes devoirs que tu gardas toujours un criminel ſilence. C'eſt à vous, Philoſophes du ſiècle, que j'impute hardiment tous les déſordres qui vous enſeveliront bientôt ſous les ruines communes de l'Etat : c'eſt à vous que j'impute l'eſprit de vertige qui tourne les têtes : c'eſt vous qui avez amené, parmi nous, ce délire des innovations, cet enthouſiaſme des réformes bruſques & irréfléchies, cette fluctuation dans les idées, cette verſatilité dans les déciſions, cette ſtupide incertitude des moyens qu'on a ſous la main pour arrêter l'écroulement général du plus beau des Empires.

O toi, Religion ſainte, trop long-tems méconnue, trop généralement calomniée dans l'Empire des lys! deſcends du haut des Cieux; viens conſoler la terre; fais rentrer la ſageſſe dans la tête des Philoſophes; ramène, parmi les hommes, cette heureuſe ſubordination qui fait leur bonheur; donne un cœur aux riches, des vertus aux Grands, des amis au Roi: ne permets pas qu'on enlève aux petits cette innocente ſimplicité qui fait leur bonheur, par des leçons de philoſophie conſtitutionnelle; ou ſi tel eſt l'eſprit du ſiècle, qu'il paroiſſe indiſpenſable d'électriſer du feu de la philoſophie le ſoc d'une charrue ou le manche d'un rateau; pendant que le Philoſophe n'entretiendra l'homme ſimple, que de ſes droits, de l'égalité naturelle, & des prétentions individuelles, du moins hâte-toi de graver dans ſon cœur ſes devoirs ſous tous les rapports de la Société. Fais, ô Religion bienfaiſante, que les ſacrifices ſublimes de la générofité & les ſacrifices orgueilleux de l'égoïſme, ne tournent pas au préjudice de la nombreuſe claſſe des pauvres, contre qui ils pourroient du moins ſervir de prétextes; protège le rameau naiſſant de la liberté; reſtitue au Français cette aimable aménité, cette ſenſibilité précieuſe qui le caractériſe au milieu de tous les Peuples de la terre; efface du Dictionnaire de ſa langue le mot affreux de *proſcrip-*

tion : mais en même-tems livre à l'inflexible auſtérité des Loix les trop coupables auteurs de l'aſſaſſinat univerſel des Français, & leurs complices & leurs adhérens. Lorſque tu traças aux farouches mortels égarés par la vengeance & par toutes les paſſions haineuſes le précepte ſublime du pardon des injures, la terre ne t'avoit pas encore donné l'exemple d'un forfait pareil à celui qui vient de ſouiller la France; ou ſi tu le prévis; & ſans doute le point qui ſe perd dans la nuit de l'éternité doit être préſent à l'infaillible préviſion de ton divin auteur; tu ne voulus pas déſoler les premières générations par la prophétie d'un crime qui devoit déshonorer le dix-huitième ſiècle; & tu ne fis pas une dangereuſe exception à la Loi ſublime de la Clémence. Ce malheureux ſiècle, battu par toutes les viciſſitudes humaines; ce ſiècle, marqué par tant de révolutions politiques, morales & religieuſes; ce ſiècle proſcrit, peut-être, par le Ciel; ce ſiècle, où preſque la même génération a aſſiſté à la ſcène menaçante & terrible de tous les fléaux, & qui raconte encore à la génération naiſſante, la colère des volcans, les ſecouſſes déſaſtreuſes de la Sicile, l'intempérie & l'anarchie des ſaiſons, la peſte, la guerre, la famine, & l'inſurrection de la philoſophie; ce ſiècle, dis-je, ſe pouſſe & va ſe perdre dans la foule des ſiècles paſſés. Bénis,

ô Religion ſainte, bénis celui dont nous voyons déjà poindre l'aurore ; balaye devant la génération actuelle les vapeurs infectes de celui qui fuit. Nous avons un bon Roi, un Miniſtre vertueux, de ſages Repréſentans : ils nous préparent le bonheur ; ne rends pas vains de ſi doux préſages : donne un ſanctuaire à la vérité, un temple à la liberté, des autels plus révérés à ton culte ; fais des chaînes éternelles au deſpotiſme, un frein à l'anarchie, un voile à la pudeur publique ; rends à la Juſtice ſon bandeau, aux mœurs leurs charmes & leur douce influence, aux Arts utiles l'eſtime & les encouragemens uſurpés par les Arts frivoles & dangereux : donne aux riches le repos & le goût de la bienfaiſance ; du pain, de l'occupation & des aſyles aux pauvres ; une retraite éternelle aux Princes bannis par leur propre conſcience, & le repentir à ceux à qui l'on peut pardonner leur préſence flétrie par l'opinion publique.

Nota. On aſſure & l'on a affiché que MM. de Berchiny & de Lambert étoient abſens des troupes deſtinées au ſac de Paris, & qu'ils n'ont pas trempé dans la conſpiration ; plus innocens que M. le Duc du Châtelet, qui pourtant opine encore parmi les Repréſentans de la Nation,

dont l'indulgente condeſcendance devient du moins une forte préſomption en ſa faveur. Nous nous empreſſons de faire valoir la même préſomption contre les ennemis de M. l'Abbé Maury & de M. d'Eprémeſnil, & même contre ce que nous avons écrit, ſur le cri public, contre ce dernier.

F I N.